

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES
GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 12 juin 2023

Openbare vergadering van maandag 12 juni 2023

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 17h25 sous la présidence de Mme Liesbet Temmerman, Présidente.

De openbare vergadering wordt geopend om 17u25 onder voorzitterschap van mevr. Liesbet Temmerman, Voorzitster.

Excusés – Verontschuldigten : Dhr. Vanden Borre, mevr. De Marte.

Mme la présidente.- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la nouvelle loi communale et à l'article 78 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 22/05/2023 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig arikel 89, alinea 2 van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 78 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 22/05/2023 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, geduren de zeven voorbije vrije dagen.

Mme la présidente.- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 63 à 70, 72, 74, 83, 86 et 91 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 08/06/2023.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe

Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 63 tot 70, 72, 74, 83, 86 en 91, vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 08/06/2023.

Mme la présidente.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 60 à 62, 71, 73, 75 à 82, 84, 85, 87 à 90, 92 à 94 et 107 à 158 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 08/06/2023.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 60 tot 62, 71, 73, 75 tot 82, 84, 85, 87 tot 90, 92 tot 94 en 107 tot 158 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 08/06/2023.

L'urgence est admise à l'unanimité

De dringendheid wordt eenparig aangenomen

Installation d'un suppléant - Installatie van een opvolger

Démission de Mme Riet DHONT, Conseillère communale, avec effet au 12/06/2023 communiquée au Conseil en séance du 22/05/2023. Vérification des pouvoirs, installation et prestation de serment de M. Doh COULIBALY, 2e suppléant de la liste PTB*PVDA, en qualité de Conseiller communal, en remplacement de Mme Riet DHONT, démissionnaire.

Ontslag van mevr. Riet DHONT, Gemeenteraadslid, met ingang van 12/06/2023 ter kennis gebracht van de Raad in zitting van 22/05/2023.- Onderzoek der geloofsbrieven, installatie en eedaflegging van dhr. Doh COULIBALY, 2de opvolger van de lijst PTB*PVDA, als Gemeenteraadslid, ter vervanging van mevr. Riet DHONT, ontslagnemend.

Mme la présidente.- En sa séance du 22/05/2023, le Conseil communal a pris acte de la démission de Mme DHONT avec effet au 12/06/2023. Aujourd'hui, il sera procédé à la vérification des pouvoirs et à l'installation du suppléant appelé

à remplacer Mme Riet DHONT, à savoir M. Doh COULIBALY.

In zitting van 22/05/2023 nam de Raad akte van het ontslag van mevr. DHONT met ingang van 12/06/2023. Heden zal er overgegaan worden tot het onderzoek der geloofsbrievende en installatie van de opvolger die mevr. Riet DHONT zal vervangen, te weten dhr. Doh COULIBALY.

Considérant que Mme DHONT Riet a été élue sur la liste n° 9 (PTB*PVDA) des élections communales du 14/10/2018 en tant que 1ère de la liste des suppléants du PTB*PVDA.

Overwegende dat mevr. Riet DHONT werd verkozen op de lijst nr. 9 (PTB*PVDA) van de gemeenteraadsverkiezingen van 14/10/2018 als de 1ste van de lijst der opvolgers van PTB*PVDA.

Considérant des lors que le premier suppléant non installé de la liste à laquelle appartient Mme Riet DHONT est le 2e suppléant, à savoir M. Doh COULIBALY, né a Zangabanou, Côte d'Ivoire, en 1972, domicilié a 1000 Bruxelles, rue Pletinckx 4, proclamé deuxième suppléant et ayant obtenu 479 votes nominatifs et 0 suffrage attribué par dévolution, soit 479 voix au total lors des élections du 14/ 10/2018.

Overwegende dat de eerstvolgende nog niet aangestelde opvolger van de lijst waartoe mevr. Riet DHONT behoort derhalve de 2de opvolger is, nl. dhr. Doh COULIBALY, geboren te Zangabanou, Ivoorkust in 1972 en wonende te 1000 Brussel, Pletineckxstraat 4, uitgeroepen tot 2e opvolger en die bij de verkiezingen van 14/10/2018, 479 voorkeurstemmen en 0 stem toegekend bij overdraecht, dus 479 stemmen in totaal behaald heeft.

Il ressort de la vérification des pouvoirs préalablement effectuée que l'intéressé continue à remplir toutes les conditions d'éligibilité et qu'il ne se trouve pas dans

un cas d'incompatibilité prévu par la loi. Dès lors, je demande au Conseil de valider les pouvoirs de M. Doh COULIBALY et d'autoriser son installation comme membre de cette assemblée.

Ik deel aan de Raad mee dat uit het voorafgaand onderzoek der geloofsbrieven van betrokkene blijkt dat hij nog steeds voldoet aan alle verkiesbaarheidsvoorwaarden en dat hij zich niet bevindt in een geval van onverenigbaarheid voorzien bij Wet. Ik verzoek de Raad derhalve de geloofsbrieven van dhr. Doh COULIBALY, geldig te verklaren en zijn aanstelling als lid van deze Raad toe te laten.

Mme la présidente.- J'invite M. Doh COULIBALY, présent dans la salle du Conseil, à prêter le serment constitutionnel devant le Bourgmestre.

Ik nodig dhr. Doh COULIBALY, aanwezig in de Raadzaal, uit om de grondwettelijke eed af te leggen in handen van de Burgemeester.

*(M. Doh COULIBALY prête le serment suivant en français, suivi du néerlandais
Dhr. Doh COULIBALY legt de volgende eed af in het Frans, gevolgd door het
Nederlands :*

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge. »

“Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Gronclwet en aan de wetten van het Belgische volk.”)

Mme la présidente.- M. Doh COULIBALY occupera la 49e place sur le tableau.

Dhr. Doh COULIBALY zal de 49e plaats innemen op de ranglijst.

(M. le Bourgmestre donne acte à M. Doh COULIBALY de sa prestation de serment et le déclare installé en qualité de Conseiller communal de la Ville de Bruxelles, en remplacement de Mme Riet DHONT, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Dhr. Burgemeester verleent aan dhr. Doh COULIBALY akte van zijn eedaflegging en verklaart zijn aangesteld als Gemeenteraadslid, ter vervanging van mevr. Riet DHONT, ontslagnemend, voor de resterende duur van haar mandaat.)

Communications - Mededelingen

Changement de groupement politique de Mme Filiz GÜLES, Conseillère communale - Verandering van politieke fractie van mevr. Filiz GÜLES, Gemeenteraadslid.

Mme la présidente.- Mme Filiz GÜLES informe le Conseil communal qu'elle rejoint dès ce jour au Conseil communal le groupe MR-VLD comme membre du MR.

Pris acte

Akte genomen

Mme Güles.- Madame la Présidente, Monsieur le Bourgmestre, chers collègues, après avoir siégé durant près de cinq ans dans la majorité, j'ai fait le choix de rejoindre les rangs du Mouvement réformateur. Ce choix mûrement réfléchi est devenu pour moi une évidence, ne retrouvant plus mes valeurs libérales au sein du parti qui a vu naître mes engagements politiques et dans lequel j'ai évolué durant dix-huit ans.

De plus, je ne pouvais continuer à soutenir les choix de cette majorité avec lesquels je ne suis plus en phase. D'ailleurs, j'ai eu des échos selon lesquels je ne serais pas la seule à ne plus être en accord avec cette majorité. D'autres noms circulent. Même si, au départ, j'ai adhéré au programme, les différentes crises que nous avons traversées et la mise en place du plan Good Move n'auraient-elles pas mérité une meilleure gestion et plus de concertation et d'écoute des différents acteurs et des citoyens qui, plus d'une fois, sont venus au sein de cette assemblée pour faire entendre leur mécontentement ?

Plutôt que de rester dans cette majorité où mon rôle est réduit à appuyer sur un bouton et à dire oui, je préfère rejoindre l'opposition pour mener mes actions politiques avec des personnes qui ont les mêmes convictions libérales que moi. Mais tout cela n'enlèvera rien au plaisir que j'aurai à continuer à siéger parmi vous.

(Applaudissements)

M. Maimouni.- Chers collègues, chers Bruxellois et Bruxelloises, je tenais à me présenter pour ceux qui ne me connaissent pas. Je m'appelle Mourad Maimouni. J'étais Conseiller communal auprès du parti Socialiste. Aujourd'hui, les valeurs pour lesquelles je m'étais présenté, qui sont tout simplement la justice, la présence auprès des personnes les plus fragiles et les plus démunies, je ne les retrouve plus au sein de mon groupe.

Je tiens à vous dire qu'au parti Socialiste, j'ai pu mener de grands combats avec de grands camarades et de grandes personnes. Ces combats-là, aujourd'hui, ne sont plus. Ma conscience me force à devenir Conseiller indépendant, car rester assis sans pouvoir m'exprimer ferait de moi soit un lâche, soit un complice. Car je pars du principe qu'après deux ans de crise sanitaire mondiale, une crise de récession économique sans précédent, le moment n'est pas venu de pousser les

gens à changer leurs habitudes contre leur gré. Nous sommes ici dans un Conseil communal où on nous apprend que non, c'est non. Et non, c'est un viol. Donc, respectons la volonté de nos citoyens. Car je tiens à le préciser et à le rappeler, nous sommes ici par le peuple et pour le peuple. En un an, on a eu plus d'interventions citoyennes qu'en dix ans de législature. Ce n'est pas normal.

Remettons-nous en question. N'oublions pas la quintessence et la raison pour lesquelles nous siégeons ici. Nous siégeons pour l'intérêt collectif. Et cet intérêt collectif se résume dans un premier temps au respect, à l'écoute et à l'attente. Quand quelqu'un vous dit qu'il ne le veut pas, avec quelle arrogance pouvons-nous penser qu'on le sait mieux que lui ? On ne peut pas. Nous ne pouvons pas juger à la place des autres ce qui est bien pour eux, quand ils nous disent non. On ne peut pas. On n'en a pas le droit. Aujourd'hui, je tiens à vous signifier que je démissionne du groupe Socialiste de la Ville de Bruxelles et que je siégerai comme indépendant.

(Applaudissements)

Mme Ampe.- Je voudrais souhaiter la bienvenue à Filiz Güles dans notre groupe au sein du groupe libéral. Elle est un atout majeur pour nous par sa profession libérale, ses valeurs libérales et aussi du fait qu'elle a inscrit ses enfants dans l'enseignement néerlandophone. Cela veut dire qu'elle-même est en train de créer des « ketjes » bilingues, voire trilingues. Et je suis très contente que Filiz fasse partie de notre groupe. Bienvenue !

(Applaudissements)

M. Weytsman.- Je me joins à cet accueil chaleureux. Filiz sait à quel point nous sommes heureux de l'accueillir. C'est un geste qui est assez étonnant en politique et c'est important de le souligner. Filiz a décidé de passer de la majorité à l'opposition. Cela souligne l'importance de son geste, le fait qu'elle le

fait de façon courageuse et désintéressée. C'est aussi une marque de confiance dans le groupe libéral MR-VLD, VLD-MR, une marque de confiance en nous-mêmes. Elle a souhaité mettre en avant davantage de valeurs libérales dans ses propositions. Et des propositions, Filiz en fera régulièrement puisque, au sein du Mouvement réformateur et de l'Open VLD, nous avons décidé de lui attribuer les compétences qui sont directement liées à son expertise dans la vie privée. Vous savez que c'est une indépendante, une entrepreneuse de longue date, qui travaille dans le secteur immobilier, en contact direct avec celles et ceux qui savent à quel point devenir propriétaire est difficile au sein de notre ville et de notre Région. Nous avons décidé qu'elle suivrait en particulier les matières liées au logement, aux indépendants, aux entrepreneurs, aux affaires économiques.

Il lui tenait aussi à cœur de défendre encore davantage, en complément des actions prises par le Collège, les indépendants et commerçants qui ont été exposés, ces dernières années, à de multiples crises. Je la soutiens. Donc, au nom du groupe MR-VLD, je souhaiterais qu'on puisse, effectivement, l'applaudir et la remercier pour cette marque de confiance.

Félicitations, Filiz, pour ton arrivée chez nous. Je sais à quel point tu as à cœur, dans la majorité ou dans l'opposition, de servir davantage les Bruxelloises et Bruxellois.

(Applaudissements)

Communications relatives aux associations subventionnées
Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

Mme la Présidente.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance de la modification des statuts de l'asbl Bruegel en 2022.

J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, rapports financiers et de gestion des associations suivantes :

- Kaaitheater asbl, au 31/12/2022, Kaaitheater vzw, op 31/12/2022 ;
- BRISSI Brussel internationale solidariteit - Bruxelles solidarité internationale, au 31/12/2022, BRISSI Brussel internationale solidariteit - Bruxelles solidarité internationale, op 31/ 12/2022 ;
- Union des Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs de Bruxelles et Entreprises assimilées de Bruxelles asbl, au 31/12/2020, Union des Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs de Bruxelles et Entreprises assimilées de Bruxelles vzw, op 31/12/2020 ;
- Brufête asbl, au 31/12/2022, Brufeest vzw, op 31/12/2022 ;
- Sobru asbl, au 31/12/2022, Sobru vzw, op 31/12/2022.

Questions orales - Mondelinge vragen

Mme la Présidente.- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint.

De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform.

Interpellations citoyennes - Burgerinterpellaties

Demande d'interpellation introduite par M. EL ABDI Younes au nom du CDB, concernant les aménagements prévus pour les personnes fragilisées dont les PMR dans le quartier des Marolles

M. El Abdi.- Je suis ici en ma qualité de président du Comité d'action bruxellois, une organisation active dans toute la Région bruxelloise. Notre mission est d'être un bastion d'information et d'offrir un soutien social et juridique à tous les résidents et commerçants de la Région bruxelloise. C'est un objectif ambitieux, certes, mais nous avons consacré plus d'une année à travailler en ce sens. Je m'adresserai spécifiquement à Mme Ans Persoons et M. Pinxteren, et cela, sur quatre points précis à discuter.

Premièrement, vous avez publiquement admis avoir tenu des rencontres avec les résidents des Marolles pendant la période du Covid en mars 2020. Ces rassemblements étaient en infraction avec les restrictions sanitaires en vigueur à l'époque.

Deuxièmement, vous avez affirmé n'avoir pas eu connaissance de la pétition soutenue par 392 signataires, qui a prétendument été envoyée à une mauvaise adresse (au contrat de quartier). Je suis là pour vous affirmer publiquement que cette déclaration est incorrecte. J'ai ici tous les documents que vous avez refusés. Je souhaitais que l'opposition prenne acte de ces documents. La preuve d'envoi du email au secrétariat de l'Assemblée et à tous les mandataires est clairement établie, donc, il s'agit bien d'un mensonge.

Monsieur Pinxteren, vous avez également menti publiquement à Mme Ans Persoons, en disant à M. Coomans de Brachène que cette pétition n'avait pas été envoyée et que vous n'en aviez aucune connaissance. Cela aussi est incorrect. Enfin, vous avez déclaré que la demande de permis d'urbanisme avait été reportée. Cela est également faux, et j'ai la preuve ici. Le permis d'urbanisme a été octroyé avec des recommandations. D'ailleurs, au passage, je remercie M. le Bourgmestre qui, chaque fois, doit venir dans les quartiers pour répondre aux demandes des habitants. Donc, je tiens à le remercier au nom des habitants des Marolles, parce qu'il essaie à chaque fois de colmater les brèches que, malheureusement, son équipe n'arrive pas à gérer.

Vous avez aussi déclaré avoir suivi et respecté la législation du Cobat concernant la commission de concertation. C'est faux ! Je me suis rendu en personne à ladite commission de concertation. Il n'y avait pas d'élus présents. Mme Ans Persoons a dit qu'elle n'était pas là, car c'était en période vacances. Il n'y a aucun souci, mais quand on n'est pas là, on se fait remplacer si on respecte la législation. De plus, la secrétaire de la commission était absente. L'employée qui la remplaçait n'avait aucune connaissance de la législation et du fonctionnement. Donc, elle n'avait aucune réponse à me donner, car tous les citoyens avaient demandé à être entendus. C'était clairement précisé dans la pétition qui a été envoyée à tous les mandataires. Plus de 400 personnes !

Aujourd'hui, vous recommencez selon le même procédé pour un autre contrat qui n'est pas directement lié à mon interpellation, mais qui est en lien avec ces dysfonctionnements graves, à savoir le contrat Hélicoptère-Anvers. On a été appelés et mandatés par un collectif d'habitants, ici présent, pour savoir ce qu'il se passait chez eux dans le même cadre des contrats de quartier. Cela devient aberrant ! Qu'est-ce qu'il se passe, Monsieur Philippe Close, dans cette

équipe ? Les gens se posent vraiment la question. C'est toujours avec les mêmes personnes que la législation et les procédures d'enquête publique ne sont pas respectées. Dans ce cas-ci, ce ne sont pas 400 habitants qui sont opposés à votre projet Hélicoptère-Anvers, mais 2.000 personnes ! Et les signatures sont bien là. Ces personnes sont présentes et personne ne peut le nier. Excusez-moi, chère assemblée, de lever le ton, mais il est nécessaire, aujourd'hui, de se faire entendre. Quand j'entends M. Maimouni qui démissionne parce qu'il n'y a jamais eu autant d'interpellations citoyennes, je le soutiens.

(Applaudissements)

M. le Bourgmestre.- Vous êtes habitué aux interpellations. Or ce n'est pas du tout l'interpellation que vous avez introduite. On n'a pas de problème à entendre et répondre, mais si on veut ouvrir un débat, donnez-nous au moins le sujet. Là, en fait, c'est un sujet sur les PMR, problème qu'on a résolu, puisqu'on a beaucoup discuté du franchissement des filtres par les PMR. Ici, vous posez une question qui n'a rien à voir avec votre interpellation. Ce n'est pas qu'on ne veuille pas y répondre, mais on doit quand même préparer nos réponses. J'encourage tous les citoyens qui veulent nous interpellier à simplement envoyer le sujet de leur interpellation et on y répondra toujours avec plaisir. Essayons d'avoir un peu de méthode. Faute de cela, on ne s'en sortira pas.

Mme Persoons, échevine.- J'ai préparé une réponse à l'interpellation qui n'a pas été exposée. Je sais que vous souhaitez m'interpeller au sujet du réaménagement de *Klavertje Vier*. Je n'ai aucun souci à y répondre, mais on doit respecter la procédure. Donc, je propose que vous le fassiez pour le prochain et dernier Conseil. Ce n'est pas que je ne veuille pas répondre, mais il faut suivre la procédure. Je peux répondre à l'interpellation que j'ai reçue préalablement, mais

c'est peut-être hors sujet, parce que ce n'est pas la question que vous m'avez posée. Donc, je ne sais pas très bien que faire.

M. le Bourgmestre.- Voici ce que je propose, Madame la Présidente, pour que les gens ne partent pas sans réponse. On a encore une séance le 26. On acte devant tout le monde (la séance est publique) qu'on acceptera l'interpellation même si elle n'est pas introduite dans le délai. C'est vrai qu'on n'a pas préparé la réponse puisque ce n'est pas la question qui était posée.

M. Weytsman.- Je n'ai pas accès à l'interpellation qui a été posée. En tout cas, je ne l'ai pas lue. Toutefois, rien ne vous empêche de donner la réponse que vous aviez préparée. Ainsi, tout le monde sera informé.

M. le Bourgmestre.- Oui, mais c'est une réponse sur les accès PMR. On ne veut pas que le public soit frustré et ait l'impression qu'on ne répond pas à la question. Alors, je propose que Mme Persoons réponde à ce qui était la question de Monsieur. Pour le reste, on inscrit le fait qu'il y aura une interpellation citoyenne sur le chantier du quartier Nord. On s'engage à y répondre dans quinze jours. La question portait sur les PMR dans les Marolles.

M. El Abdi.- Monsieur le Bourgmestre, je vous ai remercié d'entrée. Je ne sais pas si vous avez entendu mes remerciements, mais apparemment non. J'ai l'impression que vous essayez d'esquiver le point central de cette interpellation. La question est basée sur les PMR. Pourquoi ? Parce que la procédure en amont n'est pas respectée. Il y a 400 signataires opposés à ce projet de réaménagement des cinq ruelles des Marolles. C'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui, à savoir le réaménagement des cinq rues des Marolles.

M. le Bourgmestre.- Monsieur, je vais lire votre question parce que l'opposition l'a demandé :

« En tant que Président de l'association CDB, nous avons été interpellés par un collectif d'habitants et de commerçants du quartier des Marolles. Ceux-ci nous ont fait part de leur inquiétude concernant le réaménagement de leurs ruelles (rue des Capucins, du Miroir, Saint-Ghislain, du Faucon et de l'Abricotier). De ce fait, nous avons réalisé une enquête de terrain auprès des habitants du quartier des Marolles et rencontré un grand nombre de ses habitants. Ces derniers nous ont permis de constater le fait que très peu d'habitants concernés étaient au courant de la conception du plan de réaménagement de leur rue. Les habitants s'interrogent donc sur l'accessibilité des ruelles concernées et craignent de ne plus pouvoir continuer à s'y rendre librement pour visiter leurs familles, notamment.

Nous souhaitons donc interpellier le Conseil communal afin d'avoir des réponses aux demandes légitimes d'un grand nombre d'habitants du quartier des Marolles. Merci d'avance, chère Assemblée. »

Je propose que Mme Persoons réponde à cette question qui est celle que vous nous avez envoyée. Je ne l'invente pas, je la lis.

M. El Abdi.- Excusez-moi, Monsieur le Bourgmestre, avec tout le respect que je vous dois, vous lisez un petit résumé qu'on m'a demandé d'envoyer par après.

Mme la Présidente.- Je vous rappelle le règlement, qui est celui que vous avez reçu et lu avant d'envoyer votre interpellation. L'exposé oral que vous donnez

doit être formulé par le porte-parole, en l'occurrence vous, et il ne peut pas s'éloigner du contenu du développement écrit qui accompagnait. Le développement écrit, c'est ce que le Bourgmestre vient de vous lire. Pour aucune interpellation, on n'envoie un résumé. On envoie la question dans son intégralité par écrit. Parfois, c'est très long, mais tout y est. C'est ainsi que les membres du Collège préparent leurs réponses. Donc, si vous considérez que c'est un résumé, on ne peut pas savoir ce qu'il y a derrière. Mettez tout dans votre texte, pour que les questions y figurent et que les réponses puissent être préparées. Nous, on doit s'en tenir à ce qu'on reçoit par écrit.

Comme M. le Bourgmestre, je propose que vous mettiez par écrit la question que vous avez posée. On ne va pas vous imposer le délai habituel parce qu'en effet, il est important que vous ayez une réponse avant les vacances d'été. On la mettra à l'agenda pour le prochain Conseil communal. Mais mettez bien par écrit tous les points que vous avez abordés à l'oral. Ainsi, vous aurez une réponse la plus complète possible.

(Colloque)

M. El Abdi.- Alors, répondez à ma question. Comment se fait-il que les procédures d'enquête publique ne soient pas respectées aujourd'hui, avec plus de 400 signataires qui sont contre ce plan ? Ce sont Mme Ans Persoons et M. Pinxteren qui doivent répondre, pas vous, Monsieur le Bourgmestre, ni vous, Madame la Présidente. Ce qu'on met en évidence, c'est le manque de démocratie et de transparence. Expliquez-nous pourquoi les 2.000 signataires qui sont ici ne sont pas entendus et pourquoi les procédures du Cobat ne sont pas respectées.

Mme la présidente.- Suivez la procédure, mettez cela par écrit pour le prochain Conseil communal et on vous répondra.

Mme Persoons, échevine.- Je vais répondre à la question qui a été introduite. Je veux juste rassurer les personnes du quartier Nord qui sont présentes. Je n'ai aucun souci à répondre à toutes leurs questions. Je le ferai même avec plaisir. J'ai toutes les données pour vous répondre parce que je connais le dossier, mais il est important, au sein du Conseil communal, qu'on respecte les procédures. On ne veut pas créer un précédent.

Votre question concerne le réaménagement des cinq rues entre la rue Haute et la rue Blaes. Je comprends que ce réaménagement suscite des craintes auprès des habitants et des commerçants. Vous avez abordé, dans la version écrite, deux éléments : l'accessibilité PMR et la participation. Je vais essayer d'apporter des réponses aux deux éléments.

En ce qui concerne la participation, permettez-moi de revenir sur l'historique de ce dossier. Le réaménagement des cinq rues dans le quartier des Marolles est un projet qui s'est développé dans le cadre d'un contrat de quartier. Comme tout projet dans le cadre d'un contrat de quartier, il a donné lieu à un processus participatif. Certes, le processus participatif a eu lieu pendant la période de Covid. Je sais aussi que M. Pinxteren vous a déjà décrit les différentes étapes et promenades qui ont eu lieu. Mais on se rend compte aussi que, malgré nos efforts, il y a toujours des habitants que nous n'avons pas réussi à joindre et à entendre. Malheureusement, dans chaque processus de participation, c'est inévitable et on en est conscients.

Ce projet a aussi connu une phase de concertation officielle dans le cadre d'une enquête publique et d'une commission de concertation. La commission de concertation a eu lieu le 4 avril. Elle a duré presque trois heures. En effet, j'étais absente parce que c'était la première semaine des vacances scolaires néerlandophones. Je ne peux pas me faire remplacer par un autre échevin. C'est l'échevine de l'Urbanisme ou un représentant de l'administration qui doit être présent. Donc, la session a été présidée par une personne qui travaille au sein de l'administration de l'urbanisme. Elle a très bien présidé. On a reçu, dans le cadre de la commission de concertation, 103 réactions, et 91 personnes souhaitant être entendues ont été convoquées. On sait que des personnes ont envoyé leurs réactions à une mauvaise adresse, à savoir celle du comité de quartier. On leur a tout de suite demandé de l'envoyer à nouveau à l'adresse officielle de la commission de concertation. Tout ceux qui étaient présents ont été entendus, ainsi que ceux qui n'étaient pas là. Ce n'est pas parce qu'une personne n'est pas présente que son avis n'est pas pris en compte. Donc, on a tenu compte de toutes les réactions et de la pétition. Vous avez dit que toutes les personnes signataires de la pétition n'étaient pas convoquées à la commission de concertation. Ce n'est jamais le cas. Elles doivent le demander individuellement. Faisant suite à l'avis qui a été émis par ladite commission de concertation, la Ville doit déposer des plans modifiés. C'est ensuite qu'urban.brussels, donc la Région, délivrera un permis.

Les ruelles sont très peu accessibles aux personnes en chaise roulante ou marchant mal. Leurs trottoirs sont très étroits. Les pavés en voirie sont très inégalement posés et se détachent même à certains endroits. Donc, on pense réellement à un réaménagement de plain-pied. On va refaire complètement le pavage avec des pavés sciés. Cela va améliorer le confort des PMR, de tout le monde, des parents avec poussette et autres. On a aussi prévu des emplacements

PMR. On a un emplacement PMR dans la rue des Capucins. Les deux autres places PMR sont situées rue du Faucon et rue du Miroir. Ces deux-là sont déplacées à proximité, mais hors périmètre d'intervention. Il est toujours possible de transformer des places de stationnement en places de stationnement PMR si besoin. C'est toujours possible. C'est juste une question de peinture.

Je comprends que les réaménagements prévus suscitent des débats. Tout changement dans l'espace public, on le constate, va de pair avec beaucoup d'émotion. C'est notre devoir d'écouter ces craintes, d'y répondre et de trouver des solutions, mais tout en veillant aux objectifs généraux du projet de réaménagement.

M. El Abdi.- Merci, Madame Persoons, pour votre réponse très claire et précise, mais qui est tout à fait théorique. Je vous crois, mais il y a un problème de communication, je pense. M. Pinxteren n'a pas répondu. Il ne veut pas répondre. Il a reçu les 400 signatures. Il dit que la pétition a été envoyée à la mauvaise adresse, au contrat de quartier. Ne nous prenez pas pour des gens stupides ou des illettrés. La pétition a bien été envoyée au secrétariat de l'Assemblée et à tous les mandataires ici présents. À un moment donné, il faut aussi reconnaître ses erreurs. Monsieur Pinxteren, vous ne reconnaissez pas vos erreurs. Vous vous contentez de la réponse de Mme Persoons. Je pense que vous lui avez menti à elle aussi.

M. Pinxteren, échevin.- Monsieur, accuser quelqu'un de mensonge, c'est grave. Nous avons tous reçu, puisque vous l'avez envoyée à tout le monde, votre pétition de 400 signatures. La réponse que Mme Persoons vous a faite est la réponse du Collège.

M. El Abdi.- Ce qui est grave, Monsieur Pinxteren, c'est que vous mentez à toute la population. Vous l'avez fait publiquement au dernier Conseil communal. Vous l'avez fait publiquement, ici, devant M. Coomans de Brachène. Donc, vous ne pouvez pas le nier. C'est ça qui est grave. Ce que je fais, ce n'est que dénoncer le fait que vous avez menti. N'inversez pas les rôles, Monsieur Pinxteren.

Interpellatie van het publiek ingediend door dhr. Jos GOUBERT, in naam van inwoners van Haren betreffende de totale afwezigheid van controles op de naleving van de opgelegde voorwaarden in de blauwe zone van Haren

De heer Goubert.- Iedereen van harte een goede middag gewenst. Even herinneren: op 20 december 2021 besliste deze Gemeenteraad om met ingang van 1 mei 2022 in Haren een blauwe zone in te stellen. Het parkeren werd beperkt tot 2 uur. Daarnaast werd er beslist om zware voertuigen boven de 3,5 ton te weren uit Haren. Aan de inwoners werd gevraagd om, tegen betaling, hun voertuigen te registreren om aldus verder te kunnen parkeren zonder problemen. Parkeren door niet-inwoners zou door controles worden ontmoedigd. Maar wat stellen we vast? Meer dan 1 jaar na de startdatum is van dit alles, behoudens de registratie van de voertuigen van de inwoners, tegen betaling, niets in huis gekomen. De Harenaars bevinden zich dan ook in een Kafkaïaanse situatie. Verplicht om mee te werken aan de totstandkoming van de blauwe zone via de registratie van hun auto, maar machteloos tegenover het gebrek aan controles van de overheid. Ook vandaag nog parkeren niet-inwoners zonder problemen of zonder controle in de Harense straten. En we kunnen slechts vaststellen dat het aantal illegaal geparkeerde auto's en zware voertuigen is toegenomen in plaats van de beloofde afname. De beroemde slogan 'minder auto's in de Stad' is dus verworpen tot 'meer auto's in Haren'. Voor de Harenaars kunnen de bijdrages

betaald voor de registratie van hun voertuig dan ook beschouwd worden als weggegooid geld. Soms vinden ze slechts een parkeerplaats op enkele honderden meters van hun woning – en draag de zakken van de Delhaize dan maar even tot thuis...

De verklaringen van de bevoegde schepen spreken boekdelen. Een korte bloemlezing uit de streamingsessies van de Gemeenteraad: 'de werking van de scankaart wordt verstoord door de radiofrequentie van instellingen en bedrijven gevestigd in Haren', 'de scankaart is bedoeld om de personenwagens te registreren en de controle op het verbaliseren van de zware voertuigen is de taak van de politie', 'parkeerverbodsplaten voor voertuigen van meer dan 3,5 ton zouden worden geplaatst'. Na meer dan 13 maanden zou men toch stilaan een oplossing mogen hebben voor bovenstaande situaties. Een werkende scankaart, de nodige instructies aan de politie en het plaatsen van de broodnodige verkeersborden. Er lijkt hier minstens sprake van een zeker nonchalance. Ten slotte verklaarde de heer schepen dat tussen begin januari en eind april 2023 er door de Brusselse scankaart 264 boetes zijn gegeven. Statistisch gezien zou dit gaan om acht boetes op vier maanden tijd voor Haren of twee boetes per maand voor de straten van Haren. Een rondvraag leert dat niemand in Haren in deze periode werd beboet of weet had van een mogelijke boete. Nu meer dan een jaar na de inwerkingtreding van de bovenstaande maatregelen moet dus de eerste boete in Haren nog worden gegeven. Vandaag wil ik namens meer dan duizend Harenaars die een petitie ondertekenden vragen om ons niet langer voor de gek te houden. Zij vragen geen heksenjacht, maar binnen de twee maand het instellen van de noodzakelijke controles. De terugbetaling van hun inschrijvingsgeld voor de eerste periode periode van twaalf maanden, gezien er geen verbetering is van de situatie. Integendeel, een verslechtering. Binnen de twee maand een noodzakelijk politieplan ten uitvoer te leggen ten aanzien van de voertuigen zwaarder dan 3,5 ton die illegaal parkeren in Haren. Ik dank u voor uw aandacht en zie uit naar het antwoord.

De heer Dhondt, schepen.- Dank u wel, meneer Goubert, voor uw interpellatie. Ik ben een beetje verrast met de stijl van uw interpellatie, maar als ik goed luister, dan denk ik toch dat we gelijkaardige doelstellingen hebben. Ik hoor het aan de manier waarop u hier voor de Gemeenteraad uw tussenkomst doet – u hebt daar wat ervaring in. Maar ik zou toch opletten met het lacherig doen over een parkeerbeleid, want er zijn heel wat problemen in onze Stad. Er zijn heel wat problemen in Haren. En er zijn mensen – en u hebt ze ook ontmoet, ik geloof dat – die echt wel vragen naar oplossingen. En ik denk dat u ook begrijpt dat een parkeerbeleid niet evident is; dat is niet het meest enthousiasmerende beleid. Parkeren is altijd heel gevoelig. Maar het invoeren van de blauwe zone is er gekomen ook op vraag van heel wat Harenaars en met een oprechte overtuiging dat we niet alleen kunnen zorgen voor gezondere lucht, betere verkeersveiligheid, maar dat we misschien mensen kunnen aanzetten om zich op een andere manier te verplaatsen. Want parkeerbeleid is een belangrijke hefboom als het gaat over mobiliteit. Wwe moeten natuurlijk niet denken dat we alle problemen kunnen oplossen, maar toch... We bevinden ons opnieuw in een hittegolf en elke kleine actie, al is het maar de kleinste, kan iets bijdragen om ervoor te zorgen dat we hier in een duurzame stad op een duurzame planeet kunnen leven. Het reglementeren dat is een oplossing. Of het dé oplossing is, dat gaan we moeten zien. We zijn nu inderdaad een jaar verder maar het is een mogelijkheid om die problemen die ik net genoemd heb op te lossen. Maar ook om heel concreet voor de Harenaars ervoor te zorgen dat zij, als zij thuiskomen van een lange dag werken, gemakkelijker een parkeerplaats vinden dan nu het geval is. En dat is onze bedoeling en we gaan daar blijven aan werken en wij laten de Harenaars helemaal niet in de steek. Wij gaan blijven nagaan hoe we ervoor kunnen zorgen dat we die controles beter kunnen laten doen. Want het is soms zo dat je praktische, technische problemen tegenkomt. Wij, en ik ben de dienst heel dankbaar, wij zoeken continu naar oplossingen. En we hebben wel degelijk controles uitgevoerd. Zijn we daar tevreden mee? nee.

Mag het nog veel meer zijn? Als u zegt dat de situatie erger is dan voordien, wat had dat dan gegeven mochten we geen controles hebben uitgevoerd. Want u zegt dat er niet wordt gecontroleerd...

Met betrekking tot uw eerste vraag om de controles te starten: die zijn gestart in augustus. En tot eind mei hebben we iets van 50.000 controles uitgevoerd. We hebben een 300-tal retributies uitgestuurd. Is dat voldoende? Nee. En zoals ik zei: we gaan blijven zoeken naar manieren om die controle beter te handhaven. Maar als u gaat beweren om terug te gaan naar de situatie van voorheen, is dat voor mij, voor ons, voor dit College echt geen oplossing. De mensen zitten met problemen: er is een verkeerd gebruik, een illegaal gebruik van de parkeerplaatsen in Haren en daar moeten oplossingen voor gezocht worden.

Wij, dit College, zoeken naar oplossingen en gemakkelijke uitspraken als dat we niet minder auto's willen maar meer in Haren, dat is absoluut niet de bedoeling van dit College. Wij willen ervoor zorgen dat mensen op hun gemak een parkeerplek kunnen vinden, dat er minder illegaal geparkeerd wordt.

Is het door pendelaars die het station gebruiken? Is het door personeel van bijvoorbeeld de bedrijven in Haren? Dat zij zich dan op zijn minst in regel stellen met het parkeerreglement en een professionele kaart aanschaffen. En we zullen blijven zoeken om ervoor te zorgen dat het reglement, die blauwe zone, die er ook gekomen is op vraag van heel wat Harenaars, beter kan afgedwongen worden. Er zijn drie scanwagens die reden, sinds vorige week rijden er vier. We controleren elke week meermaals het reglement in Haren. De blauwe zone is geen evidente zone om te controleren, maar wij gaan blijven zoeken naar manieren hoe we dat kunnen verbeteren en zo de levenskwaliteit van alle Harenaars kunnen verbeteren.

Wat betreft het zwaar vrachtvervoer, dat is eigenlijk een problematiek die losstaat van het parkeerreglement. Het enige wat voorzien wordt in het parkeerreglement is dat je voor zwaar vrachtvervoer geen vrijstellingskaart, geen bewonerskaart noch een professionele kaart kunt aanvragen. Daarom ook

mijn antwoorden aan meneer de Backer. Jullie hebben duidelijk wel getelefoneerd met elkaar. Ik vond het toch ook wel een beetje verrassend om het visitekaartje van meneer de Backer terug te vinden in de interpellatie, maar dat is een andere kwestie. We zijn momenteel ook samen met de Harenaars, met de Conseil des Quartiers, opgericht door collega Arnaud Pinxteren, verschillende mobiliteitsproblemen aan het aanpakken, oplossingen aan het bekijken samen met een studiebureau en het zwaar vrachtverkeer valt daar ook onder.

Momenteel zijn er ongeveer drie straten waar het zwaar vrachtverkeer verboden is, wel we moeten blijven zoeken naar manieren hoe we dat kunnen verder uitbreiden. Daar zijn we alvast samen met de Harenaars mee aan de slag. Voilà.

De heer Goubert.- Ja, dank u wel, meneer de schepen, voor uw antwoord. Ik moet u even zeggen dat ik helemaal niet de ervaring heb om voor een Gemeenteraad te spreken. Dit is mijn eerste keer, dus daar was u al niet echt juist. Een beetje lacherig doen... Mijn ervaring leert me dat wat lachend gezegd wordt, beter onthouden wordt. En dat stond vorige week nog in de krant. Dus we kunnen daar maar beter iets lachend over zeggen dan er niks over te zeggen. Maar ik verheug me op uw antwoord en op het feit dat de Stad Brussel de nodige initiatieven zal nemen om te zorgen voor een succesvol toezicht, met werkende scancars. En om te zorgen dat we samen na de opening van het nieuwe commissariaat in dialoog zullen zorgen voor de nodige controles door de politie. Zoals gezegd: zonder dat dit tot een heksenjacht moet aanleiding geven. Men kan natuurlijk ook de blauwe zonesignalisatie ietwat verbeteren, bijvoorbeeld met wegdekmarkeringen, op alle straten van Haren of bij het binnenrijden van het dorp. Maar in mijn ogen toont dit alleen maar aan dat wat werkt voor het centrum – en dat heeft u ook al gezegd – niet noodzakelijk werkt voor de oude gemeente Haren. Wij kennen geen publieke parkings. De inwoners moeten zich behelpen, creatief zijn en zich behelpen met de beperkt aanwezige parkeerruimte. Soms voelen wij ons behandeld als quantité négligeable, maar

dat zal u geen verrassing zijn, want dat is al meer dan een eeuw het geval. Jammer genoeg blijft dat zo en is er blijkbaar geen verandering op komst. Ten slotte, u hebt er ook even naar verwezen, moet men ook kijken naar de aanpassing van het mobiliteitsplan voor Haren. Drie jaar na het aanstellen van een studiebureau blijft enig resultaat daar nog steeds uit. Dus wij kijken uit naar een verdere samenwerking en naar een verbetering van de situatie voor alle Harenaars, waarvoor dank.

Communications - Communicaties

Mme la présidente.- Conformément à l'article 27 du règlement d'ordre intérieur, en raison de l'état de Mme l'échevine Houba, le Conseil communal examinera d'abord les points de cette dernière. Les travaux se poursuivront ensuite avec l'examen des points dans l'ordre de préséance. Je ne pense pas qu'il y ait des objections.

Il y a une modification au point 22 de l'ordre du jour (ajout d'un article 4 dans l'arrêté).

Une correction doit être apportée à une erreur matérielle au point 94 de cet ordre du jour (article 93016/33202 au lieu de 93006/33202).

Dossiers de Mme l'échevine Houba

Dossiers van mevr. de schepen Houba

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. le Bourgmestre

Dossiers van dhr. Burgemeester

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 62 – Punt 62

M. Weytsman.- Monsieur le Bourgmestre, c'est l'occasion de nous présenter ce point à l'ordre du jour et de m'aider à comprendre l'articulation avec le Grand hôpital et l'absence de Brugmann ou de Saint-Pierre dans cette structure. Comment pouvons-nous trouver une solution qui convienne à tous, y compris Brugmann, dans le cadre de cette mission d'intérêt général ?

M. le Bourgmestre.- Il s'agit des fameuses missions sociales des communes pour un montant de 10 millions € régionaux, que nous demandons également d'indexer puisqu'il n'a pas été ajusté depuis 2004. Ces missions concernent les cinq communes gestionnaires des hôpitaux : Saint-Gilles, Etterbeek, Anderlecht, Ixelles et la Ville de Bruxelles. Schaerbeek faisait également partie de ces communes, mais elle ne gère plus l'hôpital Brien, raison pour laquelle c'est la Ville qui s'en occupe. Chaque année, il y a une répartition de ces missions sociales en fonction des chiffres des hôpitaux. Cette année, l'Huderf et Bordet reçoivent le même montant que l'année passée. Comme Saint-Pierre est dans une situation plus favorable, sa dotation a été reversée à Brugmann, qui obtient donc la plus grande part, soit un peu plus de 4 millions, étant donné que sa situation est préoccupante. La répartition est établie dans le pacte d'actionnaires que nous avons conclu il y a quelque temps. Jusqu'en 2026, chaque commune restera responsable de son hôpital, même si, à terme, nous consoliderons les

liens.

Cependant, nous souhaitons que l'ordonnance, qui ne concernait pas directement les hôpitaux mais la Ville, prenne en compte cette situation. Je tiens à rappeler que l'argent n'est pas versé directement à la Ville. C'est la Région qui verse des subventions aux communes par le biais de la Cocom ou d'Iriscare. Ce financement concerne les missions sociales des communes et vise à compenser le statut public et social de nos hôpitaux. Dans ce cadre, même avec le HUB, nous versons directement les fonds à deux des hôpitaux du HUB, c'est-à-dire l'hôpital des enfants et Bordet.

M. Weytsman.- J'aurai peut-être une question orale à vous poser dans deux semaines avec une dimension plus politique, mais j'essaie également de comprendre les aspects techniques de ce que nous faisons. Ma question porte sur la recapitalisation du Grand hôpital de Bruxelles lors du Conseil communal précédent. Malheureusement, ce Grand hôpital de Bruxelles compte encore deux acteurs importants en dehors de son giron. Par conséquent, cette recapitalisation ne contribue qu'au constituant et, en particulier, semble-t-il, à aider Erasme. Dans ce cas, étant donné que la répartition des ressources est équitable, nous nous retrouvons de facto avec moins de soutien pour Brugmann et Saint-Pierre que ce que nous leur apportions par le passé. Est-ce une interprétation pertinente selon vous ?

M. le Bourgmestre.- Non. Il est vrai que si Saint-Pierre et Brugmann avaient rejoint le GHUB, ils auraient bénéficié de la recapitalisation. Ils étaient au courant lorsque le Conseil médical l'a refusé. Je rappelle que les autorités administratives, les gestionnaires et le Collège étaient favorables à l'intégration de Saint-Pierre et Brugmann dans ce Grand hôpital. Les Conseillers médicaux

l'ont refusée, ce qui est leur droit. Nous en avons pris acte et avons poursuivi de notre côté. Bien entendu, ils ne bénéficieront pas de la recapitalisation. En revanche, pour ce que l'on appelle les missions sociales des communes, Brugmann recevra davantage de subventions que d'habitude. Grâce au fait que Saint-Pierre n'en reçoit pas cette année, Brugmann obtiendra le double de ce qu'il a reçu l'année dernière. Donc, pour Brugmann, c'est plutôt une situation favorable. Il est à noter que sur les 10 millions €, le montant alloué à Iris Sud est resté le même. Il n'y a donc pas de variation entre ce que la Ville peut toucher et ce qu'Iris Sud reçoit. C'est une subvention dont nous répartissons les 6 millions environ dans nos quatre hôpitaux.

Dossiers de M. l'échevin Hellings

Dossiers van dhr. schepen Hellings

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 10 – Punt 10

M. Weytsman.- C'est vraiment par manque de possibilité que je n'ai pas pu aborder ce point avec vous en commission technique. De quoi s'agit-il ?

M. Hellings, échevin.- Il s'agit de 47.000 gants, soit 3 €/unité, dans l'hypothèse où nous les achèterions tous, et cela, sur quatre ans. L'entreprise respectera les conventions sociales, tout comme ses sous-traitants éventuels, ainsi que le bien-être au travail et les normes environnementales. C'est donc l'application du plan climat, aussi.

M. Weytsman.- On me disait que c'était un peu cher, mais j'essaie de trouver la source de cette information. Je vous remercie pour votre réponse très claire.

Point 12 – Punt 12

M. Coulibaly.- Tout en saluant l'initiative de cette campagne de salubrité, on aimerait quand même avoir un peu plus de précisions sur le contenu du message à véhiculer. Est-ce que ce message concerne les incivilités que nous constatons, ici et là, dans les rues et les lieux publics, ou la gestion des ordures ménagères, à savoir le traitement, la sortie des poubelles et autres ? Le message véhiculé porte-t-il sur ces deux points ou l'un des deux ?

Mme Jellab, échevine.- Pour votre première question, j'ai l'honneur de vous répondre. Comme vous le savez, la politique de propreté publique travaille sur différents axes et principalement sur la sensibilisation. Donc, nous avons décidé de lancer une grande campagne de sensibilisation à travers le territoire de la ville sur différentes thématiques : les jets de mégots - le principal déchet que l'on retrouve dans l'espace public -, l'urine sauvage, les encombrants, les déjections canines, la propreté dans les rues et dans les parcs, le respect de nos balayeurs et de nos balayeuses. Donc, c'est un ensemble d'affiches que l'on retrouve dans le métro, aux arrêts de la STIB, sur les flancs de bus, le rooftop du métro. Cette campagne vient de se terminer. Elle a eu lieu au cours des quinze derniers jours. Donc, il ne s'agit pas de la réforme des collectes de Bruxelles Propreté, mais des incivilités.

Point 11 – Punt 11

M. Weytsman.- Il s'agit d'un marché public de services à bordereau de prix ayant pour but l'utilisation, pendant 36 mois, d'une plateforme en ligne de tests de recrutement pour le département Ressources humaines et Instruction publique. Donc, cela fait 160.000 €, 4.500 par mois. Ce montant nous semblait un peu élevé, vu le peu d'informations dont je dispose. Donc, la question est simple : quel est le champ d'action ? En quoi ces 160.000 € sont-ils de bons investissements par rapport à ce qui existe déjà ? On parle bien de processus de recrutement, et non de gestion des ressources humaines. Quel est le logiciel qui va être utilisé pour un tel montant ?

M. Hellings, échevin.- C'est un marché récurrent. Ce logiciel aide visiblement à la détection des talents. Je cède la parole à M. Léonard.

M. le Secrétaire communal.- Le département RH loue des tests pour le recrutement. Ce sont des tests de personnalité, de logique et autres. Chaque fois qu'on prend un test, cela nous coûte 10 ou 15 €. Donc, ce n'est pas un logiciel. C'est le premier module de sélection avant l'entretien. Cela donne des rapports statistiques et autres sur la personnalité, notamment. On utilise ce système depuis déjà plus de six ou sept ans.

M. Hellings, échevin.- Le montant mentionné est un montant maximum.

M. Weytsman.- Je vous ai déjà dit à quel point il serait utile de disposer des annexes des points soumis pour information.

M. Hellings, échevin.- Cela va changer en septembre.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

Dossiers van mevr. de schepen Hariche

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Dhondt

Dossiers van dhr. schepen Dhondt

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Maingain

Dossiers van dhr. schepen Maingain

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

M. Maingain, échevin.- Le point 22 a été légèrement modifié et je remercie pour sa vigilance le Conseiller communal, M. Wauters, qui, lors des sections, a remarqué que ma décision était un peu incomplète. Donc, il n'aura pas échappé au Conseil communal que nous réattribuons la concession du marché de la place Bockstael. Vous savez que ce marché avait été concédé à un partenaire privé sous la précédente mandature. On avait fait l'analyse interne pour voir s'il était possible de le reprendre, mais pour des questions de coût, c'était compliqué. Donc, on a prévu la réattribution. On a lancé un nouvel appel d'offres. Il y a changement de société prestataire avec un renforcement des normes de propriété dans la convention de concession.

Dossiers de Mme l'échevine Persoons

Dossiers van mevr. de schepen Persoons

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Pinxteren

Dossiers van de schepen Pinxteren

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Mutyebele

Dossiers van mevr. de schepen Mutyebele

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 40 – Punt 40

Mme El Bakri.- Le point 40 se rapporte à la mise en vente d'une partie de l'ancien centre administratif, un bâtiment public évalué, d'après les documents annexés, à environ 7 millions € pour une superficie dépassant 4.000 mètres carrés. J'ai deux interrogations.

D'une part, confirmez-vous cette mise en vente du bâtiment public ? D'autre part, ne serait-il pas plus judicieux de réaffecter ce bien pour un usage public ? Les besoins en espace n'ont pas diminué. Je suis donc surprise de cette vente. De plus, l'occupation partielle par le CPAS dans le bâtiment jusqu'en 2026 soulève une autre question. Que se passera-t-il après 2026 pour le CPAS ?

Risque-t-on de devoir louer au privé un bien qui était initialement à nous ?

Mme Mutyebele, échevine.- La valorisation des biens de la Ville qui abritaient des administrations vise à générer des fonds réinvestis ici, dans le Brucity. Le bâtiment précédemment occupé par i-CITY a déjà été évalué pour la vente, un processus qui prendra du temps. Nous rationalisons actuellement les services entre la Ville et le CPAS. Le président du CPAS peut confirmer cela. Petit à petit, certaines équipes du CPAS s'installeront ici, au Brucity. Pour que le bâtiment ne reste pas vacant durant la vente, une occupation temporaire du CPAS est prévue pour environ deux ans.

Mme El Bakri.- Donc, tous les bureaux du CPAS seront transférés dans ce bâtiment ?

Mme Mutyebele, échevine.- Seulement une partie des services.

M. Zian, président du CPAS.- Effectivement, dans le cadre des discussions concernant la mutualisation de certains services entre le CPAS et la Ville de Bruxelles, nous envisageons une rationalisation et des économies d'échelle. L'idée est d'héberger temporairement les services de support du CPAS, face à un réel problème d'espace et de congestion pour certains services, comme le département de l'action sociale. L'objectif ultime est de rapatrier les services de support du CPAS ici, au Brucity. Pour réaliser cette étude, l'idée serait d'occuper le bâtiment d'i-CITY jusqu'en 2026. Bien sûr, nous ne paierions pas de loyer, mais nous prendrions toutes les charges à notre compte.

Mme El Bakri.- Donc, ce service sera transféré dans ce bâtiment ici.

M. Zian, président du CPAS.- C'est le plan.

Mme El Bakri.- Je reste tout de même inquiète quant à cette technique de vendre des biens publics au privé, étant donné nos besoins en matière d'infrastructures, de crèches, d'écoles, de maisons des jeunes. Par exemple, à quelques pas de ce bâtiment, dans la station De Brouckère, Promo Jeunes, une AMO, cherche depuis des années un espace pour ses activités. Je suis donc surprise de cette obstination libérale à vendre nos biens immobiliers au privé.

Mme Mutyebele.- La Ville ne vend pas tous ses biens immobiliers, seulement ceux qui ont une valeur et peuvent être financièrement avantageux. Nous avons évalué les biens à garder pour les services de la Ville, et certains seront transformés en logements ou ateliers. Les ventes permettent de financer d'autres projets.

Mme El Bakri.- Cela me rappelle le cas de l'école construite à Tour & Taxis, qui appartenait auparavant à la Ville et que nous avons dû racheter. Cela semble contradictoire de vendre au privé pour ensuite racheter. C'est le serpent qui se mord la queue. De la part des socialistes, pareille logique me surprend.

Vote

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Proposition de motion introduite par Mme AMPE visant à exiger la transparence concernant le chantier du métro 3 sous le Palais du Midi

Mme la présidente.- À la demande du MR-VLD et du PTB, les termes « MR - VLD » sont remplacés par les termes « Le Collège ».

Discussion générale – Algemene bespreking

Mme Ampe.- Je présenterai la motion du MR-VLD visant à exiger de la transparence concernant le chantier du métro 3, et M. Weystman complétera. Depuis un an, le chantier du métro 3 reliant Forest à Haren et Schaerbeek est à l'arrêt au niveau du Palais du Midi soi-disant parce que le sous-sol est instable. C'est un fait que de nombreux Bruxellois connaissent, parce que tout le monde sait que le sol de Bruxelles est marécageux. Il est assez interpellant que la STIB n'ait pas prévu cela.

L'information selon laquelle le chantier du métro est à l'arrêt depuis un an, apparemment, le gouvernement bruxellois et la Ville de Bruxelles se sont abstenus de la communiquer. C'est un manque de transparence grave. C'est grâce à un communiqué de presse du CEO de la STIB qu'on a appris que ce chantier était à l'arrêt. Nous demandons très clairement la transparence pour ce qui concerne les études, parce qu'il y a apparemment deux histoires.

Certains disent : « On pourrait faire le chantier en gardant le Palais du Midi. » Et d'autres : « Il faut le détruire parce que sinon, cela devient trop cher. » Mais ce n'est pas du tout clair. Nous demandons clairement de disposer de toutes les

études. Notre préférence est de garder le Palais du Midi. C'est un palais remarquable, très beau, apprécié par le quartier, par la ville et par de nombreux visiteurs. Ce serait très grave s'il fallait le démolir parce que, dans l'étude, on aurait commis des erreurs.

Nous demandons aussi un calendrier d'exécution précis, parce que les habitants se demandent quand le chantier sera terminé. Ils ne savent pas à quoi s'attendre. Qu'en est-il des indemnisations pour les commerçants confrontés à un chantier qui est là et qui n'avance plus ? Apparemment, la Ville de Bruxelles a été informée depuis le début.

Ja, wij vinden dat ongelooflijk dat de Stad Brussel zelf nog geen budgettaire implicaties heeft gevraagd, zelf nog geen kalender heeft gevraagd, zelf nog niet gewezen heeft op de nood aan transparantie, op de nood aan verschillende studies. En we vinden het ook heel erg dat de Stad Brussel het blijkbaar geen probleem vindt om het Zuidpaleis zomaar af te breken. We weten allemaal dat Brussel van de naam Broekzele komt en 'broek' is een moeras, dus het is toch wel ongelooflijk dat de MIVB, die de voorstudie heeft gedaan, blijkbaar niet beseft dat zij daar met een moeras te maken hebben en dat men dus specifieke technieken moet gebruiken om een tunnel te graven. Voilà. Ik geef nu het woord aan mijn collega.

M. Weytsman.- Tout d'abord, l'exercice auquel nous nous livrons est un exercice de transparence. Aujourd'hui, nous avons cinq scénarios sur la table. En tant que parlementaire, je prends mes responsabilités et je tiens à souligner que nous avons soumis une question en urgence à la commission de la Mobilité, qui sera discutée ultérieurement. Lorsque Mme Van den Brandt nous a présenté trois des cinq scénarios, elle a clairement mentionné les cinq scénarios, qui sont d'ailleurs détaillés dans l'étude et la note qui ont été communiquées à tous. Il suffit de lire cette note pour constater qu'il y a trois scénarios techniques et deux

scénarios plus politiques.

Pour chacun de ces scénarios, il est essentiel de répondre à certaines questions, notamment sur les coûts et les délais, auxquelles nous n'avons pas reçu réponse. Même vous, Monsieur le Bourgmestre, il y a quelques jours, vous avez été interrogé sur BX1 et vous n'avez pas donné de réponse à ces questions. Nous devons également connaître les conséquences pour les habitants, dont on ne parle pas suffisamment, ainsi que pour les commerçants, en particulier ceux du Palais du Midi, mais aussi ceux des environs. Quelles seront les conséquences en cas de recours et l'impact sur la qualité de notre patrimoine ?

Comment pouvez-vous tolérer, en tant que Ville de Bruxelles, la démolition - reconstruction de ce lieu, avec les nombreuses incertitudes concernant l'ampleur du chantier ? Par exemple, je n'ai aucune information sur le passage du Travail. Sera-t-il préservé ? Je ne sais pas si nous pourrions maintenir la verrière dont vous avez parlé. Nous ne connaissons pas les scénarios, ni leurs critères. Et malgré tout - c'est votre responsabilité - la Ville de Bruxelles accepterait cette phase de démolition - reconstruction. Je considère cela comme une grave erreur pour notre patrimoine historique. La bruxellisation, c'était précisément cela : la destruction d'un patrimoine historique au nom de la modernité.

Pourtant, d'après ma lecture de la note gouvernementale que j'ai obtenue, il existe d'autres scénarios possibles. Nous devons simplement lire attentivement ces notes. Si les autres scénarios sont plus longs, plus coûteux et ont un impact plus important, vous devez nous l'expliquer. Nous ne pouvons pas prendre une décision d'une telle envergure sans une transparence totale. C'est le premier volet.

Le deuxième volet concerne les indemnisations et les éventuelles expropriations. Si vous envisagez réellement la démolition - reconstruction, il

est nécessaire de geler les baux, ce qui est une demande légitime de la part des commerçants. Ceux qui se trouvent dans le Palais du Midi pourraient être contraints de partir si tel est votre choix. Je ne comprends pas pourquoi la Ville de Bruxelles ne propose pas de geler les baux afin de permettre aux commerçants de revenir ultérieurement, s'ils le souhaitent.

Ces deux aspects sont inclus dans notre motion, mais plus que la motion elle-même, ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est de transparence. Ne me dites pas que vous n'avez pas les réponses à toutes mes questions, car si c'est le cas, cela signifie que vous, en tant que collègue PS-Ecolo-DéFI, vous acceptez une démolition sans savoir si c'est le seul scénario pertinent. J'ai de plus en plus la conviction qu'il existe d'autres options techniques, comme on me l'a indiqué à la STIB et à Bruxelles Mobilité. Ces options pourraient éviter la démolition.

M. Wauters.- J'ai fustigé, lors de la dernière séance du Conseil communal, les primes accordées par la Ville aux commerçants touchés en les qualifiant de cacahuètes. Je ne m'attendais pas à ce que nous en arrivions là. Quel gâchis ! Pour notre groupe, cela montre un véritable amateurisme et un mépris envers les habitants et les commerçants. Ces travaux durent depuis trois ans. Je me souviens avoir soulevé la question de la saleté lors d'une séance précédente du Conseil communal. Encore ce week-end, j'ai été approché par des personnes qui estiment que les commerçants devraient être indemnisés, mais également les habitants, car ils ont dû investir pour faire face aux problèmes de rats et de saleté. Ce dossier est mal géré par le gouvernement bruxellois et entraîne une situation totalement désastreuse. Nous devons appeler un chat un chat.

Le métro 3 est à l'arrêt depuis des mois en raison des problèmes liés au Palais du Midi, et la décision a été prise tardivement. Il est maintenant urgent de mettre en

place un véritable accompagnement, non seulement pour les commerçants et les usagers du Palais du Midi, mais aussi pour tout le quartier Stalingrad et au-delà. En tant qu'usagers de ce quartier, nous rencontrons de nombreuses difficultés pour nous rendre dans les commerces, quand c'est encore possible. Nous parlons même d'un délai de cinq ans, si je ne me trompe pas. Pour notre groupe, il est urgent que la Ville de Bruxelles et la Région bruxelloise collaborent et discutent afin de défendre les habitants, les commerçants et la ville elle-même. Il est indispensable d'indemniser et de reloger les commerçants touchés, c'est une exigence fondamentale.

Nous devons également obtenir une évaluation budgétaire précise de la suite des travaux. Les montants en jeu sont énormes, il ne s'agit pas de sommes insignifiantes. Nous devons préciser les plans envisagés pour le Palais du Midi. D'après ce que j'ai lu dans la presse ce matin, il semble que l'intérieur sera complètement vidé. À l'origine, je pensais qu'il s'agissait d'une partie seulement, mais apparemment, ce n'est pas le cas. Comme l'a souligné David Weytsman, c'est une bruxellisation dans toute sa splendeur. Comment sera reconstruit le Palais du Midi ? Est-ce qu'il accueillera à nouveau les commerçants et les clubs sportifs qui étaient présents auparavant ?

Je pense également que la Ville doit exiger un calendrier réaliste pour que les acteurs locaux, les entrepreneurs qui ont investi toutes leurs économies et leur énergie dans un commerce ou une entreprise, puissent envisager l'avenir avec clarté. Cela fait également partie du respect, en opposition au mépris dont j'ai parlé précédemment. Enfin, il est crucial de mener une évaluation transparente. La Ville doit réellement demander des comptes sur les nombreux ratés de ce chantier afin d'en tirer des leçons et de déterminer les responsabilités. Il s'agit de millions, voire de centaines de millions d'argent public. Il est temps de mettre

fin à cette situation où l'argent coule à flots.

Je pense que l'ensemble du conseil communal, et pas seulement le groupe Open VLD, doit exiger davantage de rigueur et d'efficacité. Nous devons assumer nos responsabilités et rétablir la confiance des citoyens qui se trouvent depuis trois ans dans une situation inacceptable, et qui apprennent par la presse que cela pourrait encore durer cinq ans, voire être pire. Nous soutiendrons la motion avec l'amendement du PTB. Il faut que les commerçants et les autres utilisateurs du Palais du Midi puissent y revenir après les travaux, et aux mêmes conditions.

Mme El Bakri.- Indépendamment de la motion, j'ai soumis une question d'actualité qui porte sur les préoccupations suscitées par la démolition du Palais du Midi. Cela a créé une véritable onde de choc dans le quartier, tant parmi les habitants que les commerçants, les clubs sportifs, etc., qui craignent véritablement pour leur avenir. Nous comprenons cette inquiétude, surtout lorsque nous considérons tout ce qu'ils ont déjà vécu ces trois dernières années, et les conséquences des travaux du métro qui ont dévasté tout le quartier. J'ai lu ce week-end un témoignage résumant bien la situation : un commerçant disait que la destruction du Palais du Midi, c'était la destruction de leur vie.

Concernant la question spécifique du Palais du Midi, les commerçants craignent également de ne pas pouvoir revenir dans les mêmes conditions s'ils sont délogés aujourd'hui. Pouvez-vous garantir qu'ils bénéficieront d'un gel des baux leur permettant de revenir dans les mêmes conditions ? Les responsables des clubs sportifs demandent également une solution de relogement pendant les travaux, avec des locaux à proximité. Mais nous devons admettre qu'il n'y a pas

mille solutions possibles. Que prévoyez-vous pour les clubs sportifs qui donnent des cours collectifs dans le Palais du Midi ?

Enfin, ma dernière question concerne la reconstruction. Allons-nous reconstruire selon le même schéma, par exemple ? Je ne l'ai pas mentionné dans ma question, car vous avez déjà abordé le sujet de l'école Francisco Ferrer en évoquant une solution déjà trouvée. Ma question porte donc sur la nature de cette solution - il est question de 1.200 élèves - à court, moyen et long termes. L'amendement que nous avons déposé consiste à modifier l'une des demandes en incluant également le relogement des clubs sportifs et des commerçants aux mêmes conditions qu'aujourd'hui.

Mme Nagy.- Le groupe DÉFI a exprimé sa profonde inquiétude au Parlement bruxellois quant à la gestion de ce dossier. Nous sommes préoccupés par la maîtrise technique et les délais de ce chantier, qui ont conduit à la situation actuelle. En mars, au Parlement bruxellois, mon collègue Marc Loewenstein a souligné ses préoccupations face à la décision éventuelle de démolir ou de démonter le Palais de Midi. Cette option suscite de vives inquiétudes, car elle implique l'entrée de grues et d'excavatrices à l'intérieur d'un bâtiment historique abritant des commerces, des écoles et la plus grande salle de sport de la ville. Le Palais de Midi revêt une importance sociale, économique et patrimoniale considérable, et il est essentiel de prendre cela en compte. Je mentionne ces aspects pour souligner le travail attentif effectué au Parlement bruxellois pour suivre ce dossier, en évaluer les conséquences et chercher des moyens d'en atténuer les impacts.

Bien que la décision ait été prise par le gouvernement en termes de choix, de coûts et de délais, elle a un impact énorme sur le quartier, les résidents, les commerces, etc. Je tiens également à souligner le travail accompli par le Collège de la Ville de Bruxelles, qui a pris pleinement conscience de l'impact de cette décision et qui fait preuve d'une grande volonté d'action pour résoudre les problèmes. Les 72 millions € d'indemnisation et d'aides obtenus de la part de la Région sont en partie le résultat de l'action importante menée par la Ville. Je tiens à souligner que la partie urbanistique, sociale et environnementale de ce projet est prise en charge par la Ville de Bruxelles. Reste à voir comment la Région et la STIB pourront gérer ce chantier qui connaît actuellement des retards, des dépassements de coûts et des répercussions.

Je souhaite également répondre à mon collègue Weytsman et aux auteurs de la motion en soulignant qu'il y a eu un effort important de transparence et d'information lors des discussions en commission, des interpellations et des auditions de la STIB et des comités du tram 55. Une note explicative a été transmise à tous les membres de la commission de la Mobilité du Parlement. Il est injuste de dire qu'il n'y a pas de transparence. Il est important de reconnaître l'attention particulière portée à ce dossier. Dans ce contexte, le groupe DÉFI ne soutiendra pas cette motion, car nous pensons qu'elle ne prend pas suffisamment en compte le projet, les effets néfastes, mais aussi les efforts déployés pour informer.

M. le Bourgmestre. - En effet, nous avons anticipé ces événements depuis plusieurs mois et nous nous sommes interrogés sur l'avenir. Ce que je peux vous dire, comme vous le verrez dans mes réponses, c'est que le Collège et moi-même nous y sommes préparés. Cependant, il est impossible de se préparer complètement à une telle catastrophe. Comme vous l'avez souligné, madame

Nagy, le Palais du Midi joue un rôle socioéconomique extrêmement important pour Bruxelles et le centre-ville. Cependant, en tant que responsables politiques, il est de notre devoir d'anticiper les éventualités. C'est pourquoi nous avons demandé avec insistance à la Région de trancher. Plus on attend, plus le calvaire est long. Sa décision a été prise jeudi passé. Bien sûr, cette situation est difficile, et nous devons répondre aux attentes de tout le quartier qui est plongé dans l'incertitude depuis de nombreux mois. Comme vous le savez, il y avait trois options sur la table, voire cinq, mais je n'en connais que trois.

La première était de poursuivre les travaux selon la méthode initiale du jet grouting, ce qui nécessitait un accord avec l'entrepreneur sur les délais et les coûts, mais cela semble impossible. Cette option pourrait coûter le double de l'option trois, qui consiste à démonter le Palais du Midi et le reconstruire.

La deuxième option était de retirer à l'entrepreneur la partie problématique du chantier et de relancer un nouvel appel d'offres pour la section située sous le Palais du Midi, car le reste de la construction est déjà réalisé. Cependant, il n'est pas du tout certain qu'un entrepreneur se présente pour ces 120 mètres, et quelle garantie pourrait-il fournir ?

La troisième option était de démonter le Palais du Midi en utilisant les mêmes grandes machines que celles utilisées dans les zones Stalingrad et Jamar, qui ont fait leurs preuves en termes d'efficacité. On sait que c'est un marécage, mais la technique utilisée à Stalingrad-Lemonnier n'était pas la même que celle utilisée sous le Palais du Midi. Cela pourrait être l'une des raisons du problème. Cependant, je laisserai la commission de la Mobilité poser toutes les questions techniques.

Après des analyses techniques, juridiques et financières, seule la troisième option a été considérée comme viable. Pour mettre en œuvre cette option de démontage du Palais du Midi, un projet d'ordonnance a été adopté en première lecture la semaine dernière. Il suivra maintenant le parcours parlementaire. Je ne vais pas m'étendre sur les détails ici, car cela fera l'objet d'un débat au Parlement. Maintenant, nous devons accompagner cette décision. Tout d'abord, je tiens à remercier les personnes concernées d'avoir pris en compte le fait qu'en plus des commerces, il y a des écoles et des installations sportives. En effet, le Palais du Midi abrite 1.200 élèves provenant de la Haute École Francisco Ferrer, de l'Institut des Carrières commerciales, des classes de l'Institut Anneessens-Funck, ainsi que de la Ligue de l'enseignement. Il s'agit donc d'un énorme pôle scolaire. Nous avons également signifié que l'école devait être prise en considération pour plusieurs raisons. Ainsi, nous avons identifié un bâtiment où nous pourrions accueillir toutes les institutions qui doivent déménager à partir de janvier 2024. Si nous réussissons à le faire, en collaboration avec M. Hellings et ses services, nous pourrions réinstaller temporairement certains sports tels que les sports de combat, la danse, la boxe, le taekwondo, etc. dans les locaux que nous aménagerions. Je tiens à rappeler que nous avons déjà ouvert une nouvelle salle, la salle Cynthia Bolingo, et que nous avons également d'autres options, comme la salle de sport de la Roue, où nous avons un projet de logement. Nous avons initialement prévu de supprimer cette salle pour construire des logements, mais nous allons maintenant examiner comment nous pouvons organiser tout cela. Comme vous pouvez le constater, nous avons réfléchi à toutes les possibilités.

Cependant, nous devons encore trouver des options pour le basket et le football en salle. Une nouvelle salle a été construite et une autre est envisageable, mais sans les mêmes tribunes et installations. Nous pensons que si nous gérons bien

le déménagement de la Haute École Francisco Ferrer et de l'Institut Anneessens-Funck, nous pourrions trouver de nombreuses solutions pour les installations sportives. Parallèlement, nous étudions la possibilité de reconstruire ou d'agrandir le stade Vander Putten afin de maintenir le même environnement social et géographique. Le stade Vander Putten est également bien desservi par les transports en commun et se trouve à l'intersection de différents quartiers. Nous travaillons donc avec le département du patrimoine public et le service des sports pour relocaliser le plus rapidement possible les infrastructures sportives.

En ce qui concerne les commerces du Palais du Midi, il y en a 32 au total. Certains d'entre eux ont déjà été relogés dans le village box. Chaque commerçant sera reçu individuellement par la Ville et la Région afin d'analyser sa situation spécifique. Les commerçants dont les baux ont été résiliés ou qui ont été déplacés dans le village box seront sollicités en priorité pour occuper à nouveau les cellules commerciales dans le cadre d'un futur projet de redéveloppement du Palais du Midi. Parmi les 32 commerçants du Palais du Midi, 25 se trouvent dans le Palais même et sept dans le village box. Je tiens à rappeler que la Régie a exonéré ces commerçants du paiement du loyer, ce qui représente un investissement annuel de 630.000 €. De plus, ils sont éligibles à la prime prévue par l'ordonnance « Chantiers », bien que cette prime soit actuellement contestée. J'ai également obtenu de la Région et de Mme Van den Brandt qu'elles revoient la situation des commerçants eu égard à cette ordonnance relativement trop limitative. Cependant, nous en sommes encore au début de ce processus. En 2020, 39 commerçants ont reçu une prime, en 2021, 29, en 2022, 22 et en 2023, 22. Nous prévoyons un aménagement pour les commerçants qui quittent le Palais du Midi, mais aussi pour les 130 autres.

Comme certains d'entre vous l'ont mentionné, il est important de ne pas oublier les autres commerçants du quartier en plus de ceux qui quittent le Palais du Midi. Nous en sommes conscients et nous veillerons à prendre des mesures appropriées pour soutenir l'ensemble du quartier. En effet, nous devons également tenir compte de tous les autres acteurs, et ils nous le rappellent constamment.

Je trouve indécent de ne pas encore connaître le projet pour l'avenir du Palais du Midi. Avant de pouvoir donner des perspectives sur l'avenir du Palais du Midi, nous devons d'abord résoudre les problèmes immédiats auxquels sont confrontés les occupants actuels, car c'est un véritable traumatisme pour eux. J'espère que les élèves et les clubs sportifs pourront rapidement surmonter ce choc. Certains commerçants ne pourront pas être relogés et recevront une indemnité pour la vente de leur fonds de commerce. Cependant, nous ne pouvons pas leur dire dès maintenant ce que sera l'avenir du Palais du Midi. Je le répète, cela prendra probablement de neuf à dix ans. Ce serait malhonnête de ma part de donner un calendrier précis, car nous ne savons pas encore tout ce qui sera inclus dans ce projet. Je pense qu'il est préférable de traiter les choses dans l'ordre. Nous allons d'abord avoir un énorme chantier à l'intérieur du Palais. Si tout se passe comme prévu, les parties de Stalingrad qui ne se trouvent pas devant le Palais du Midi devraient être entièrement réhabilitées en termes d'espace public d'ici à 2026, car le chantier sera terminé. Les dates que j'ai communiquées sont approximatives et vous obtiendrez certainement plus d'informations en commission de la Mobilité demain. En juin 2023, la demande de permis d'urbanisme pour la déconstruction sera déposée. Nous espérons obtenir le permis d'urbanisme en juin 2024. En mars 2025, la déconstruction commencera, suivie du début des travaux du tunnel en 2025. Le délai minimum pour la réalisation du tunnel, en étant optimiste, est de trois ans, ce qui nous

mènerait à une reconstruction achevée en 2029. Ensuite, il faudra encore deux ans pour équiper le métro et procéder à des tests. La mise en service du métro est prévue pour 2030-2031. Par conséquent, la reconstruction du Palais du Midi ne pourra commencer qu'aux alentours de 2029. Je ne m'avance pas sur la reconstruction, car cela serait trompeur pour les gens.

Lorsque j'ai appris les mauvaises nouvelles, je me suis immédiatement rendu sur place pour expliquer la situation aux personnes concernées. Ce n'est pas facile, car il serait plus agréable de leur dire que tout sera réglé dans cinq ans.

Malheureusement, ce n'est pas le cas. Je ne pense pas que le Palais du Midi sera reconstruit avant neuf ou dix ans, ce qui constitue une véritable tragédie pour le quartier. Nous devons maintenant faire face à cette réalité et trouver des solutions. C'est pourquoi je souhaite d'abord résoudre les problèmes auxquels sont confrontées ces trois catégories d'acteurs. Je n'ai pas mentionné les habitants, car un accompagnement spécifique est prévu pour eux.

Nous voulons agir en toute transparence à l'égard des habitants, des commerçants, des clubs sportifs et de l'instruction publique, face à ce défi majeur pour notre ville.

M. Hellings, échevin.- Par rapport à l'amendement du PTB qui demande que les clubs de sport puissent revenir dans le Palais du Midi reconstruit, je précise ceci : 4.151 sportifs franchissent les portes du Palais du Midi chaque semaine pour y pratiquer 31 disciplines au sein de 34 clubs. Ce que demandent ces clubs, que je rencontre demain à 18h30, c'est de pouvoir récupérer les 7.000 m² d'infrastructures sportives dans le même quartier. C'est la raison pour laquelle nous, Collège, avons décidé de travailler à la construction, à la translation du Palais du Midi vers Vander Putten. Ce quartier a la même sociologie et

correspond à la façon dont les sportifs utilisent le Palais du Midi aujourd'hui. C'est à cela qu'on travaille. C'est la raison pour laquelle on ne promet pas de rendre le Palais du Midi tel quel avec ses 7.000 m² d'infrastructures sportives en 2032, 2033 ou 2034. Il faut offrir immédiatement une alternative, ce que nous ferons main dans la main avec la Région.

Mme Ampe.- Monsieur le Bourgmestre, je déplore que vous ayez choisi cette option d'une démolition du Palais de Midi, la voie de la bruxellisation, comme l'a bien dit mon collègue David Weytsman.

Vous avez dit que vous étiez transparent. C'est la première fois que nous recevons un calendrier. C'est déjà quelque chose, mais cela fait un an qu'on n'a pas eu de transparence. Un an que les habitants n'ont pas été tenus au courant, ni du budget, ni de l'arrêt. Jusqu'au 11 février, personne n'a communiqué. On a un calendrier, mais il est un peu fictif, parce qu'on va introduire le permis d'urbanisme en juin. On espère obtenir le permis de démolition en juin 2024, mais si ce n'est pas le cas, que va-t-il arriver au quartier du Palais du Midi ? Personne ne le sait.

Quant au budget, rien n'est clair. Je préférerais que la Ville de Bruxelles, au moins le Collège des Bourgmestre et Échevins, soutienne notre motion pour demander à la Région de nous communiquer un budget total, les indemnités pour les commerçants, les sportifs, les clubs de sport.

Dus ja, ik ben eigenlijk ontgoocheld dat jullie onze motie niet mee steunen want ik denk dat het voor de hele Stad Brussel, voor onze bewoners en iedereen eigenlijk een meerwaarde zou zijn om een precieze kalender te krijgen, een

precies budget te krijgen en ook inzicht op die studies die geleid hebben tot de beslissing om het Zuidpaleis af te breken, want die studies hebben wij nog altijd in detail niet ontvangen.

M. Weytsman.- Assumer un rôle d'opposition n'est pas toujours aisé, surtout lorsque l'on tente aussi de maintenir une ligne de conduite raisonnable. Dans des dossiers comme Neo ou les financements du Palais, il est impossible de nier l'existence de problèmes. Même dans des dossiers difficiles à soutenir, comme celui de la Bourse, l'explosion budgétaire peut être partiellement comprise. Malgré ces défis, je m'efforce toujours de faire preuve de compréhension et de proposer des solutions. Mais dans ce cas, je dois admettre que je ne parviens pas à vous suivre. J'ai l'impression que vous faites fausse route. Nous avons devant nous cinq scénarios possibles. Deux ont été écartés, ce que je conteste également. Nous en discuterons avec les ingénieurs demain. Les cinq scénarios sont mentionnés dans le rapport. Trois d'entre eux sont jugés crédibles.

Vous semblez confondre préparation et résignation. Il n'y a pas lieu de précipiter les choses. Depuis janvier 2020, vous êtes conscient des difficultés. Je ne prétends pas que rien ne se passe. Nous savons qu'il y a eu des échanges avec divers acteurs, comme la STIB, qui a tenté d'influencer le consortium, que des experts ont été consultés et que différentes solutions techniques ont été explorées. Mais entre janvier 2020 et il y a trois mois, tout ce qui a été étudié se résume à des options techniques et des négociations avec le consortium. Il est irréaliste de penser que tout cela peut être résolu en quelques semaines. En commission de la Mobilité, deux des trois scénarios ont été présentés et nous avons posé des questions. On nous a dit : « Nous reviendrons vers vous lorsque nous prendrons une décision. »

Le politique est allé trop vite dans la délivrance du permis, dans la consultation citoyenne et la participation, dans la prise de cette décision. En effet, le premier scénario, celui du jet grouting, n'est pas irréalisable. Il comporte des risques, c'est vrai. Ces risques concernent principalement la négociation avec le consortium. D'accord, très bien. Mais ce sont des risques qui peuvent également être examinés. En termes de coûts, vous ne mentionnez pas le surcoût du scénario 1 par rapport aux scénarios 2 et 3. En termes de timing, vous vous contredisez. Ce n'est pas vous en particulier.

(Remarques du Bourgmestre)

En matière de timing, vous nous dites vendredi à la télévision que le scénario 3, celui de la démolition-reconstruction, prendra cinq ans. Ce sont vos mots, je les ai écoutés. Aujourd'hui, vous admettez que cela durera jusqu'en 2029. Donc, presque dix ans. Dix ans, c'est la même estimation que pour le scénario 1. C'est la même estimation. Excusez-moi, mais nous savons tous très bien que nous n'aurons pas, en 2031-2032, la prolongation de la ligne 3 vers Bordet. De toute façon, si nous voulons un métro efficace de la zone Sud à la gare du Nord, nous devons disposer d'un dépôt qui permette effectivement de faire le tour. Ce que je veux dire, c'est que le scénario 1 par rapport à ce scénario 3, en termes de coût, vous ne pouvez pas me prouver qu'il est plus cher. En termes d'impact sur les habitants, la différence est significative. Il en va de même pour l'impact sur les commerces. Par ailleurs, vous ne semblez pas accorder beaucoup d'importance à la démolition d'un patrimoine que je considère comme historique. Je pense que l'étude de l'ARAU est pertinente. Il vaut la peine de la lire, que ce soit pour les caractéristiques intrinsèques du bâtiment ou son impact sur le quartier. De plus, vous avez également écarté directement le scénario 2. Donc, relisez un peu, Monsieur Hellings, les dossiers. Vous verrez que le scénario 2 est aussi quelque chose de faisable.

Vous estimez d'emblée que personne ne va répondre. Ce n'est pas du tout ce que me dit le marché. Il y a des gens qui sont spécialisés dans ces questions. Ce que je vous dis, Monsieur le Bourgmestre, c'est que pour prendre une décision, il faut vous assurer que la démolition-reconstruction est vraiment la seule solution. Sincèrement, vous n'arrivez pas à nous donner les arguments qui nous démontrent que c'est la seule solution. Au Parlement régional bruxellois, pour le moment, on ne nous a pas donné non plus cette solution. J'entends que c'est peut-être la solution de la STIB, mais il faut aussi, parfois, challenger celle-ci.

Ce n'est pas grave si cela prend trois ou quatre mois de plus. Vous savez à quel point le MR est un défenseur du métro. Malgré cela, nous sommes tout à fait prêts à prendre trois, quatre mois de plus, voire un an ou deux. De toute façon, cela ne changera pas grand-chose aux lignes de métro, puisque nous savons qu'il n'y aura pas d'augmentation de l'offre sur ce tronçon. Vous devez prendre en compte non seulement la souffrance des habitants - je sais que vous les avez rencontrés -, mais aussi examiner s'il n'y a pas d'autres options.

Selon les informations dont je dispose actuellement, l'option de démolition-reconstruction est une mauvaise option, sincèrement. Donc, étudiez cette question et donnez-nous une réponse. Demandez à la STIB. Demandez à Elke Van den Brandt. Quel est le coût ? Quel est le calendrier ? Quel est l'impact ? Quelles sont les conséquences d'un recours ? Vous êtes parfaitement conscient, évidemment, que nous allons avoir des recours contre cette volonté de démolition-reconstruction. Et si le recours est gagné, que se passe-t-il ? Combien d'années supplémentaires ? Vous savez très bien que l'ARAU, Inter-Environnement et probablement des comités d'habitants vont introduire des recours. Cela doit être pris en compte dans l'analyse des avantages et des inconvénients de chaque scénario. Ce n'est pas le cas dans l'étude qui nous est

présentée. Avez-vous envisagé cette possibilité ?

M. Wauters.- Les arguments avancés par mon collègue Weytsman sont davantage étayés par les éléments de la Région. Ici, nous sommes à la Ville de Bruxelles et j'aime replacer les choses dans leur contexte. Tout à l'heure, Madame Nagy, vous avez dit que vous ne pouviez pas souscrire à la motion parce qu'en termes de transparence, le travail parlementaire avait été fait correctement. Selon les échos que j'ai reçus de mon propre parti, cela semble être le cas, effectivement.

Cependant, je viens de le dire, nous sommes à la Ville de Bruxelles. Ce que vous, Monsieur le Bourgmestre, venez de nous dire aujourd'hui, nous l'ignorions. En matière de transparence, je pense qu'il s'agit d'une démarche importante à faire, car nous n'étions pas au courant. Franchement, on tombe de sa chaise quand vous parlez de dix ans. Il faut le digérer, car c'est quand même difficile à encaisser. Donc je veux me concentrer sur la ville, sur nos habitants et sur la tâche qui nous est confiée.

Tout à l'heure, lors de l'explication, j'ai entendu que la Ville allait dégager 72 millions € pour les dédommagements. Quelle serait éventuellement la somme que la Ville devrait déboursier ? Je pense que votre action envers les clubs sportifs et les écoles est appropriée, même si c'est dans le cadre du pire scénario, assez catastrophique. Je parle au-delà des 30 commerces locataires de la Régie. Je pense à tout le quartier et, effectivement, aux habitants. Il ne faut pas faire semblant qu'on a oublié et que ça ne s'est pas passé. J'aimerais savoir si on a déjà estimé ce que la Ville allait devoir prendre à sa charge pour soutenir aussi le quartier dans son ensemble, c'est-à-dire au-delà des 30 locataires de la Régie.

L'amendement du PTB, du coup, n'aurait plus vraiment de sens dans la mesure où vous dites vous-même que vous ne voulez pas mettre la charrue avant les bœufs, parler de ce qu'il passera dans dix ans et vous engager là-dessus. Je peux comprendre cela. En revanche, cet amendement pourrait être modifié et stipuler que nous ne permettrons pas spécialement aux commerçants de revenir exactement dans les mêmes locaux, puisque vous ne savez pas encore aujourd'hui ce qu'il se passera dans dix ans. Nous pourrions le modifier en promettant que les 30 ou 32 commerçants du Palais du Midi auront la possibilité d'être relogés dans des locaux de la Régie dans les mêmes conditions de bail qu'actuellement. Cela pourrait être une manière de leur répondre.

Vous avez également constaté, ce qui est assez amer pour moi en tant que commerçant, que certains vont vendre leur fonds de commerce. En tout cas, ceux qui en ont la possibilité et qui peuvent être relogés doivent l'être dans les mêmes conditions. Cela permettrait de modifier l'amendement du PTB et je pense que cela aurait du sens par rapport à votre réponse. Pour le reste, nous devons encore digérer la nouvelle.

Mme El Bakri.- Monsieur le Bourgmestre, c'est paradoxal, car vous avez commencé votre intervention en disant : « Notre rôle, c'est de planifier. » Or la situation à laquelle nous sommes confrontés, surtout les habitants du quartier, montre que nous n'avons rien planifié du tout. Tous les rapports montraient qu'il y avait un problème dans cette zone et pointaient du doigt le fait qu'on allait être confrontés, au fur et à mesure des travaux, à des obstacles de plus en plus nombreux.

Donc, il y a une responsabilité tant de la Région que de la Ville. Vous avez mis les gens dans une situation critique. Quand je vous entends dire qu'« on n'a pas de solution pour les gens d'ici neuf à dix ans », cela veut dire qu'on chasse ces gens du quartier. Qui sera capable, financièrement, de revenir dans neuf ou dix ans ? Vous nous parlez de racheter les fonds de commerce, mais cela ne sauve pas un commerçant et ne lui permet pas de se relancer ailleurs. Donc, ce que les gens ont besoin d'entendre aujourd'hui, c'est qu'il y a des solutions à court terme et qu'ils pourront réinstaller leur commerce ailleurs. C'est un moindre mal, mais qui est déjà dramatique pour eux et pour le quartier qui va devenir un quartier fantôme pendant le temps des travaux. C'est un cercle vicieux : plus il y a de gens qui partent, plus il y a de commerces qui partent et moins on va venir s'y installer. C'est pourtant un quartier qui a mis des années à trouver son dynamisme. Sur l'avenue de Stalingrad, on a vu plein de petits commerçants naître et lancer de nouvelles initiatives.

Monsieur Hellings, votre réponse est contradictoire. Vous dites vous-même qu'on est face à 4.000 sportifs qui fréquentent ce hall. Vous avez évoqué plusieurs alternatives, mais à moins que ces salles soient vides aujourd'hui, il y a déjà saturation des salles de sport. Vous allez rajouter 4.000 sportifs dans d'autres salles. Faites le calcul ! C'est tout simplement impossible.

M. Hellings, échevin.- On va créer 7.000 m² d'infrastructures supplémentaires.

Mme El Bakri.- À Vander Putten ou aux Marolles ?

M. Hellings, échevin.- Temporairement ailleurs et puis, à terme, à Vander Putten.

M. Weytsman.- Ces 7.000 m² répondaient déjà à une demande pressante. On en avait besoin.

Mme El Bakri.- C'était pour répondre à un besoin criant. Alors, c'est à quel terme, Vander Putten ?

M. Hellings, échevin.- Le plus vite possible.

Mme El Bakri.- Mais « le plus vite possible », ça ne veut rien dire.

M. Hellings, échevin.- Madame El Bakri, le Palais du Midi n'est pas encore abattu. M. le Bourgmestre vient de vous donner le timing prévisionnel des travaux. On travaille à une solution de translation des 7.000 m² actuellement présents au Palais du Midi et à des solutions intermédiaires partout dans le quartier (La Roue, les Bains du Centre en rénovation...). Il y aura plus de mètres carrés sportifs après la destruction du Palais du Midi qu'il y en avait avant.

Mme El Bakri.- Ne tournez pas cela positivement. Vous êtes presque en train de nous dire qu'en fait, c'est la solution parce que ça nous permet de créer plus que ce qu'on avait à la base. Il ne faut pas exagérer ! Les réponses que vous apportez pour le court terme sont aussi inquiétantes pour les clubs sportifs, pour les commerçants, pour les habitants et pour l'ensemble du quartier. Tantôt, vous avez tous voté la vente d'une partie de notre ancien centre administratif, plus de 4.000 m².

M. le Bourgmestre.- C'est i-CITY, à Jacqmain.

Mme Nagy.- Je pense que vous l'avez signalé, nous sommes face à une situation extrêmement préoccupante pour l'évolution du quartier. L'histoire nous dira un jour quelles sont les responsabilités réelles dans la manière dont ce dossier a été géré. C'est vraiment quelque chose qui marquera un nouveau tournant dans l'histoire urbanistique de Bruxelles, comme cela a été le cas pour le quartier Nord. J'en suis convaincue, car l'impact sur les commerçants, les écoles et les salles de sport est considérable et je crois que vous en avez pleinement pris conscience. Et l'action du Collège démontre une volonté d'y répondre.

Cependant, il reste les questions liées à la procédure. Vous nous avez donné les informations sur le calendrier, mais il y a aussi la valeur historique de ce patrimoine sur le plan architectural et symbolique, son rapport avec l'entrée dans le Pentagone, etc. Donc, je pense qu'il y a encore beaucoup d'éléments qui seront probablement mis sur la table et qu'aujourd'hui, on ne peut que regretter la tournure que prend ce projet, générée principalement par des difficultés majeures dans la gestion initiale de ce dossier par la STIB et les entrepreneurs. Toutefois, il me semble qu'il y a, en tout état de cause, une volonté de prendre en charge cette question vis-à-vis des habitants et commerçants de ce quartier. Et ce message doit être porté positivement par tout le monde pour ne pas laisser les habitants de ce quartier croire qu'ils sont seuls. Je crois que la Ville a montré qu'elle était avec eux et nous verrons la suite. Neuf ou dix ans comme vous l'avez signalé, c'est énorme et traumatisant.

M. le Bourgmestre.- Nous essayons, en tout cas, d'être transparents. Et quand on parle d'anticipation, c'est en fonction de l'évolution de la ville. Évidemment, si nous avons pu éviter ce qu'il se passe actuellement, nous n'aurions pas

imaginé tout cela. Il est évident que chaque commerce - M. Maingain y travaille avec Mme Mutyebele et M. Zian - que nous pourrions relocaliser, nous le relocaliserons.

Il y a la possibilité de rachat des fonds de commerce. Il faut aussi voir si certains peuvent être relocalisés. Certains sont plutôt des dépôts, d'autres des établissements horeca. La liste de ces commerces est bien connue, puisque ce sont nos locataires. Donc, nous sommes en train de chercher des solutions. Et comme l'a dit un de mes collègues, nous avons un peu plus de temps pour ce faire. En plus de l'indemnité qui sera versée pour la reprise du fonds de commerce, il y aura cette recherche que nous ferons avec hub.brussels et d'autres. Nous explorons des pistes et nous sommes déjà en train d'identifier les cellules.

Attention de ne pas parler de quartier fantôme, car beaucoup de commerçants et d'habitants nous disent : « Nous sommes toujours là ! » Donc, il ne faudrait pas dire, parce que le Palais du Midi disparaît, que le quartier deviendra un quartier fantôme. Beaucoup de commerçants nous interpellent pour dire que dans la parole publique, on ne dise pas que ce quartier a disparu. C'est déjà suffisamment compliqué. Je rappelle que 23 commerces disparaissent pour être relocalisés ailleurs si possible, mais 130 restent. Donc, ils ont besoin qu'on continue à parler d'eux.

Mme El Bakri.- Il faut déjà voir la situation aujourd'hui. Moi-même, je vais régulièrement dans le quartier parce que nos bureaux ne sont pas loin. Traverser pour aller avenue Stalingrad au supermarket, c'est pratiquement impossible.

Il y a les mots et la vie réelle des gens sur place.

M. le Bourgmestre.- Je pense que la situation et les mots sont importants. Il faut aussi dire qu'une grande partie est réalisée et qu'on doit récupérer de l'espace public. C'est aussi à ça qu'on veut s'atteler. Si on élabore un pacte 2, hors ordonnance « Chantiers », c'est aussi pour donner une vraie chance aux commerces. Je suis très surpris par ce que vous dites. Il y a une rôtisserie sur le coin entre Anderlecht et Bruxelles, La Ruche. Je suis impressionné de la façon dont elle fonctionne. Pourtant, elle est vraiment dans une zone, objectivement, de chantier. Les entrepreneurs qui l'ont créée ont réussi à insuffler une dynamique là-bas. On veut soutenir cela. Il faut faire attention. Ce n'est pas un quartier fantôme. Il y a une vie dans le quartier Stalingrad-Lemonnier. On a parlé des salles de sport, mais quand l'école déménage, on libère 11.000 m² !

J'explique l'opération tiroir, j'essaie d'être transparent avec tout le monde. Le soir à 17h, le chantier est normalement à l'arrêt, et heureusement pour les habitants. Par contre, les cours ont lieu en même temps que le chantier. Donc, on pourrait peut-être relocaliser l'école. C'est ce qu'on étudie avec les clubs et le service des sports. Quand on aura déplacé la Haute École Francisco Ferrer, on pourra récupérer une partie des classes en démontant une partie des cloisons. Je m'avance, mais on doit être créatifs dans cette histoire. Le temps de construire les infrastructures, on doit pouvoir en relocaliser une partie. Reste, je l'ai dit, le basket et le futsal pour lesquels on doit trouver une solution.

Reconnaissons que cette majorité a créé beaucoup d'infrastructures sportives dans cette ville. On en inaugure encore une à Haren dans une semaine. On a ouvert la salle Cynthia Bolingo et on continue. Et on est prêt à en garder si on a besoin d'un buffer.

M. Wauters.- Vous parlez d'une opération tiroir. Est-ce qu'on sait déjà si on va vider le Palais dans son entièreté ou en partie ?

M. le Bourgmestre.- On va devoir toucher au chauffage, au HVAC et à toute une série de canalisations. Je n'ai pas envie de vous répondre trop vite, mais on va quand même devoir tout refaire à la fin, à mon avis. Je peux me tromper, on gardera peut-être une petite partie. Je ne veux pas anticiper ce débat, mais je ne veux pas non plus raconter des histoires. On sait bien l'impact énorme d'un chantier pareil sur le Palais, à part les façades qu'on va conserver. Cela dit, à l'intérieur du Palais, il ne reste pas grand-chose d'origine. Celui qui connaît le Palais du Midi le sait.

Monsieur Weytsman, un débat aura lieu demain au Parlement. Une série de questions seront posées. Je pense que le gouvernement a étudié les options. Je crois qu'on prend nos responsabilités pour gérer au mieux ce chantier, parce qu'il faut qu'il reprenne.

M. Maingain, échevin.- Nous avons toujours tenu un discours transparent, que les choses se passent bien ou mal. Nous avons rencontré les commerçants dès que nous avons su que la situation était compliquée. Ce qui me trouble, c'est l'idée fausse que nous avons pris une décision hâtive. Monsieur Weytsman, soyez assuré que si une alternative nous permettant d'éviter la démolition du Palais du Midi et de maintenir les commerces ouverts existait, nous l'aurions privilégiée.

Il existe une différence fondamentale entre les options. L'une, une solution techniquement éprouvée, a été utilisée avec succès dans le reste du tracé. Il

s'agit de l'injection de pieux dans le sol marécageux, une méthode qui a prouvé son efficacité. Par conséquent, le choix de cette solution offre une sécurité technique. Les autres options dont vous parlez, Monsieur Weytsman, sont estimées par les ingénieurs, les fournisseurs et l'entreprise comme étant potentiellement plus coûteuses, prenant peut-être dix ans et sans aucune garantie de succès. Monsieur Weytsman, vous dites que la durée est de dix ans. C'est exact, mais il s'agit d'une technique qui a été essayée et qui, pour le moment, ne fonctionne pas. Au contraire, l'autre technique a fait ses preuves. L'entrepreneur indique qu'il ne garantit pas le succès et que cela coûtera plus cher. Vous préférez une solution incertaine à une solution assurée. C'est la différence, c'est la réalité. Il est faux de dire que les autres techniques permettront de poursuivre l'activité économique pendant le chantier et de réduire la durée des travaux.

Nous ne laisserons personne sur le carreau, mais nous n'avons pas encore trouvé toutes les solutions pour les commerçants. Nous devons discuter avec eux, négocier les montants des indemnités et examiner les options de relocalisation. Lorsque le Palais du Midi sera reconstruit, ceux qui souhaitent revenir pourront le faire. C'est une réalité. Toutefois, nous ne savons pas encore à quoi ressemblera le Palais du Midi, quelle sera la taille des espaces commerciaux, ni même quelle superficie chaque commerçant nécessitera.

M. Maimouni.- Que le métro doive passer et que les travaux doivent se faire à travers le Palais du Midi, tout le monde l'a compris et « accepté ». Il faut savoir que l'avenue Stalingrad dispose d'une borne centrale saucissonnée en trois points. Le premier tronçon commence de l'hôtel Stalingrad jusqu'au café El Massirat. Le deuxième tronçon commence au restaurant l'Océan et puis cela se termine place Rouppe. La superficie de la borne centrale permet la relocalisation de deux fois et demie la superficie existante. Donc, il est tout à

fait possible de reloger tous les commerçants dans des conteneurs box jusqu'à la fin des travaux. C'est ce que souhaitent d'ailleurs les commerçants. Ils demandent juste en contrepartie le gel des baux, des conteneurs box et l'hermétisation du Palais du Midi tel que cela a été fait dans divers chantiers à travers le monde, sans aucun problème, notamment sur l'avenue Georges V. Alors, pourquoi ne pas garantir le gel des baux ?

M. Maingain, échevin.- On voudrait garantir le retour des commerçants. Selon quelles modalités ? Je ne peux pas savoir quels commerçants veulent ou ne veulent pas partir, car on n'en a pas encore discuté individuellement. Je ne peux préjuger de ce que sera le commerce et le Palais du Midi dans dix ans, mais on va trouver des solutions pour les commerçants. Je l'ai toujours fait depuis le début du mandat.

M. Maimouni.- Je ne mets pas votre parole en doute, Monsieur Maingain. Je salue et respecte votre travail et je vous l'ai dit depuis le début de législature. Mais le Bourgmestre a dit : « Je ne gèlerai pas les baux et je l'assume. » À ce jour, nous ne comprenons pas pourquoi. Les commerçants ne comprennent pas pourquoi. D'ailleurs, la preuve en est qu'on a relocalisé des commerçants pendant plus de cinq ans au troisième tronçon dans des conteneurs box et ils ne s'en sont pas plaints. Donc, c'est la démonstration empirique que cette possibilité est viable pour eux. C'est ce qu'ils demandent.

M. Weytsman.- Cette discussion est cruciale car vos affirmations divergent. D'après ce que j'ai compris des propos du Bourgmestre, il n'est même pas certain que le futur palais comprendra des commerces ou des salles de sport. C'est du moins ma compréhension de vos déclarations. Je vous prie de

m'éclaircir sur ce point. De l'autre côté, j'entends l'échevin affirmer le contraire, assurant la présence de commerces. Monsieur l'échevin, ne nous emportons pas, vous ne pouvez rien promettre, si demain il n'y a pas de commerce. Alors, y aura-t-il des commerces dans le futur projet ? C'est l'occasion de vous exprimer explicitement. Monsieur le Bourgmestre, confirmez-vous la présence de commerces ?

M. le Bourgmestre. - On verra.

M. Weytsman. - J'en déduis que le Collège ne sait pas encore s'il y aura des commerces et qu'il n'est donc pas en mesure de s'engager. Monsieur l'échevin, je ne vous demande pas de prendre une décision immédiate. Vous autorisez cette démolition-reconstruction. Je vous demande simplement d'examiner tous les scénarios, car parmi les cinq scénarios existants, dont trois semblent plus plausibles, certains permettraient de poursuivre l'avancement du projet. Monsieur le Bourgmestre, à votre place, j'aurais d'abord refusé cette démolition et demandé un modèle alternatif. Certes, ce modèle pourrait être coûteux et prendre du temps, mais dans les scénarios actuels, le scénario 1 ne semble pas beaucoup plus onéreux. Les risques ne sont pas beaucoup plus élevés que ceux d'un recours. De plus, en termes de calendrier pour la finalisation du projet, on reste dans une même perspective de dix ans. Monsieur l'échevin, je n'invente rien. Je lis la note que nous avons tous reçue. Sur cette base, ne pourrions-nous pas simplement nous réunir pour être certains que ce soit la bonne solution ?

Par ailleurs, la décision de démolition-reconstruction est-elle actée ? Ne devrait-elle pas être soumise au vote du Conseil communal ? Il me semble pertinent de la voter. À l'heure actuelle, je suis clairement opposé à cette démolition-

reconstruction. Le Collège en décidera-t-il seul sans vote du Conseil communal, sans vote du Collège ?

Mme El Bakri.- Vous avez mentionné que 23 des 32 commerces seraient certainement relocalisés. C'est ce que j'ai entendu. Pour ceux qui seront relocalisés, pourquoi ne pas garantir le gel des baux à court et moyen termes ?

Je ne traite pas le quartier Stalingrad de quartier fantôme. Le PTB plaide pour un quartier vivant. Mais un quartier vivant, c'est un quartier qui peut respirer. Actuellement, à cause du manque de planification et de professionnalisme, ce quartier est asphyxié, que ce soient les habitants, les commerçants, voire les clubs sportifs. Vous avez parlé de primes pour l'achat de fonds de commerce. Mais pourquoi ne répondez-vous pas à la demande de l'association des commerçants qui demande le gel des baux, au moins pour les 23 commerces que vous prévoyez de relocaliser ?

M. Maimouni.- Je voudrais comprendre pourquoi nous ne reconstruisons pas le Palais du Midi à l'identique. En fait, ce n'est pas le Palais du Midi qui pose problème. C'est le fait qu'il faut le traverser.

Votes

Mme la Présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'amendement à la motion introduit par le groupe PTB-PVDA.

(Discussion de procédure)

Mme El Bakri.- L'objectif de l'amendement est de donner des réponses et des certitudes aux commerçants et aux clubs sportifs quant à leur demande de pouvoir réintégrer le Palais du Midi aux mêmes conditions.

M. Hellings, échevin.- Les clubs sportifs ne demandent pas à réintégrer le Palais du Midi. On a une réunion avec eux demain à 18h30.

(Il est procédé au vote nominatif.)

Mme la Présidente.- Rejeté.

Mme la Présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur la motion déposée par le groupe MR-Open Vld. Le Collège propose de voter contre l'amendement et la motion.

(Il est procédé au vote nominatif.)

Mme la Présidente.- Rejetée.

Questions orales, questions d'actualité et interpellations

Mondelinge vragen, actualiteitsvragen en interpellaties

Vraag van mevr. DEBAETS betreffende de stand van zaken i.v.m. de kiosken in het centrum

Mevrouw Debaets.- Dit is een vraag aan de heer Maingain, als ik het goed begrepen heb. In de pers stond er een tijd geleden dat het zo moeilijk is om een uitbater te vinden, zeker een vaste bestemming, voor de recent gebouwde kiosken in het centrum. Diegene op de Anspachlaan, de Brouckère en het Muntplein blijven heel erg lang leeg staan. Er zijn wel al pogingen ondernomen, denk ik. Er

heeft al een bloemist gezeten, een grafisch ontwerper, een juwelenontwerpster. Voor de kiosk op het Brouckèreplein heeft u geprobeerd om daar een voedingszaak met kwaliteitsvolle, seizoensgebonden voeding aan te trekken. De mensen hebben daar ook eventjes gezeten, La Fermerie heette het, maar na een paar maanden of maximum een jaar zijn die ook weer vertrokken. En ik denk dat dat toch wel aantoont dat de centrale lanen minder aantrekkelijk zijn dan u zelf denkt of laat uitschijnen. Zeker minder aantrekkelijk voor handelaars en al zeker voor kwaliteitsvolle handel, dat toont deze zeer moeizame zoektocht toch wel aan. En dus, vandaar dat ik toch wel wou weten, geïnterpelleerd door dat nieuws, hoe de situatie nu is. Heeft u ondertussen voor de drie kiosken een permanente uitbater gevonden? Welke stappen heeft u ondernomen? Als dat niet gelukt is, hoe verklaart u dat? Wat is uw analyse waarom dat niet lukt? Want op andere plekken in de Stad en zeker ook in andere steden in Vlaanderen en Wallonië loopt dat veel, veel soepeler, zie je wel heel leuke handelszaken en dat soort dingen verschijnen. En misschien tot slot: wat was de kostprijs van de kiosken en hoeveel middelen heeft u vanuit de Stad vrijgemaakt, ook voor dat initiatief en ook voor uw zoektocht om daar dus geschikte uitbaters voor te vinden? Ik dank u.

De heer Maingain, schepen.- Bedankt voor uw vraag. Ten eerste wil ik de opmerking over het feit dat de Stad geen economische exploitanten voor de kiosken kan vinden nuanceren. Voor de kiosken van de Casino VIAGE, bijvoorbeeld, hebben we veel aanbiedingen ontvangen. We moesten echter rekening houden met de integratie en de economische ontwikkeling ervan in het kader van de regeling voor de commerciële ontwikkeling. Ter herinnering: het plan voor de commerciële ontwikkeling beveelt een moratorium voor de horeca op de voetgangerszone en dus werden deze aanbiedingen niet aanvaard. We hebben echter andere voorstellen van de handelaar ontvangen om zich in deze kiosken te vestigen. Daarom heeft u een aanstelling gezien voor een bloemist op deze locatie. Dat was volledig Gemeenteraad. Deze oproep voor een bedrijf van

bloemist voldoet aan veel van de voorwaarden van de regelingen voor commerciële ontwikkeling. Voor de kiosk aan de Brouckère had de Stad, zoals u zich herinnert, twee economische actoren gevonden om haar dynamischer te maken. Maar ze hebben de covidcrisis niet overleefd. De ervaring leert vandaag duidelijk dat een gunstige economische context noodzakelijk is voor de levensvatbaarheid van deze kiosken. Daarom zullen ze worden gebruikt door de BME tijdens haar evenementen en zodra de commerciële renovatieprojecten die rond het Brouckèreplein in gang zijn – dat is de renovatie van de Metropole Brouckère of Continental – afgelopen zijn, zullen wij daarna opnieuw een projectoproep kunnen lanceren die gericht is op een economische operator die de nieuwe commerciële dynamiek van het plein, het Brouckèreplein, ten volle zal kunnen benutten. En ten slotte: met betrekking tot de Muntkiosken die tijdens de vorige legislatuur zijn ontworpen is het een complex probleem omdat de technische ontsluiting mist voor economische activiteiten.

Mevrouw Debaets.- Ja, misschien een korte reactie. Ik wil de schepen danken voor zijn antwoord. Maar ik denk dat u de kern van het probleem niet benoemt en dat die centrale lanen blijkbaar niet aantrekkelijk genoeg zijn. Het blijft toch een heel bizarre situatie dat men in de hoofdstad van het land, in de hoofdstad van Europa, in het hypercentrum nog van Brussel, daar zo moeilijk exploitanten voor vindt. Als dat op de Champs Elysees of op de Ramblas in Barcelona zou zijn, zouden mensen staan drummen om dat soort kiosken uit te baten. Hier vindt men geen mensen, ik denk dat dat alles zegt over het feit dat dat deel van de Stad helaas verloedert en dat men dat niet wil inzien. Dus goed, we wachten af en hopelijk komen er wel kwaliteitsvolle zaken.

De heer Maingain, schepen.- Dat is niet waar, mevrouw. Nee, we willen niet meer horeca. Er zijn veel actoren die horeca in de kiosken willen zetten en dat willen wij niet. Maar aan het Muntplein is het probleem technisch: de kiosken

zijn niet bruikbaar.

Mevrouw Debaets.- Ja. Zoals in het Parlement heeft de Gemeenteraad natuurlijk het laatste woord. Niet om per se gelijk te halen, maar hier is het toch wél zo: ik heb helemaal niet bedoeld dat dat per se horeca moest zijn. Er zijn zoveel andere handelsactiviteiten, maar ook die komen niet. Dus mijn punt blijft wel zeker overeind dat dat centrum blijkbaar niet aantrekkelijk genoeg is voor winkeliers. Dat is de enige analyse die je daaruit kan maken.

Question de M. WAUTERS concernant la rénovation de la gare SNCB

Bockstael

M. Wauters.- La SNCB a donc décidé de rénover la gare Bockstael, ce qui est une très bonne chose puisqu'elle mérite plus qu'un sérieux coup de fraîcheur ou de modernité, d'autant plus qu'elle joue un rôle majeur dans la mobilité du nord de Bruxelles et est amenée à être de plus en plus utilisée. Une enquête publique a eu lieu en 2022 dans le quartier et la commission de concertation s'est tenue le 16 novembre 2022. À cette occasion, de nombreux riverains ont remis des commentaires sur le projet, comme le veut la procédure.

Madame l'Échevine, l'avis de la commission de concertation du 16 novembre 2022, tel qu'il figure sur le site web de la Ville de Bruxelles, fait état d'un avis reporté. Par la suite, la commission de concertation n'a finalement pas rendu d'autre avis, compte tenu du fait qu'elle était déjà hors délai pour qu'un tel avis soit pris en compte par l'autorité délivrante.

Quelles sont les raisons qui font que la commission de concertation n'a pas remis d'avis dans les temps impartis ?

Quels effets potentiels cela pourrait-il avoir sur le dossier lui-même ? Que vont devenir les commentaires, suggestions et critiques des habitants et des riverains sur le projet, tels qu'exprimés lors de cette enquête publique ? Seront-ils quand même intégrés dans la suite de la procédure de la délivrance de permis d'urbanisme ?

Quelle est la position de la Ville de Bruxelles sur le projet initial proposé par la SNCB ? Quelles sont, à votre connaissance, les prochaines étapes du projet qui, comme je l'ai dit en introduction, est essentiel dans le cadre du RER, mais aussi pour le quartier Bockstael et le quartier du centre de Laeken ?

Mme Persoons, échevine.- Comme vous l'avez souligné, la gare de Bockstael possède un potentiel immense et mérite une mise à jour. La Ville de Bruxelles a longtemps plaidé auprès de la SNCB pour une plus grande attention et un investissement supplémentaire à cet égard. C'est pourquoi nous avons été ravis d'apprendre que la SNCB avait élaboré un projet de rénovation de la gare. Les objectifs de ce projet sont tout à fait louables : améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, renforcer la sécurité, améliorer les zones d'attente, rafraîchir l'apparence générale, signaler la présence de la gare dans l'espace public et y inclure un parking à vélos. La Ville soutient sans réserve ces ambitions.

Nous avons été informés au préalable de l'intention de la SNCB de rénover la gare. Cependant, les plans détaillés ne nous ont été présentés qu'après le dépôt de la demande de permis. Nous avons sollicité la SNCB pour organiser une session d'information à la gare, en plus de l'enquête publique, afin de clarifier son projet et répondre aux questions des résidents qui ont un grand intérêt, voire un amour, pour leur gare.

Faisant suite à la commission de concertation de novembre 2022, l'avis a été reporté plusieurs fois à la demande d'urban.brussels, autorité délivrante dans ce dossier. Le dossier a été reporté en raison de la nécessité d'informations et d'explications complémentaires. Ces échanges entre urban.brussels et la SNCB ont pris du temps, et le délai pour émettre un avis a été dépassé. Entre-temps, une réunion a eu lieu entre urban.brussels, la Ville et la STIB, lors de laquelle cette dernière a pu apporter des éclaircissements. Faisant suite à cette réunion et vu le dépassement du délai, urban.brussels a décidé de ne pas émettre d'avis et de simplement poursuivre la procédure.

Toutes les réactions émises lors de l'enquête publique ont été transmises à urban.brussels, qui les a analysées et a demandé des plans modifiés à la SNCB. Pour les prochaines étapes, urban.brussels a demandé des plans modifiés le 10 février. Le 9 juin, le demandeur a soumis des plans modifiés à urban.brussels. Nous n'avons pas encore eu l'occasion d'analyser ces plans modifiés. Selon leur contenu, il se peut que nous devions organiser une nouvelle enquête publique et une commission de concertation, mais cela reste à déterminer.

Pour votre information, la Ville avait formulé des remarques principalement sur le manque de connexion entre la STIB et les stations de la SNCB, ainsi que sur l'esthétique du projet. Nous attendons avec impatience de voir comment ces points ont été traités dans les plans révisés.

M. Wauters. - En fin de réponse, vous revenez sur un élément que je voulais soulever dans ma réplique, à savoir l'intégration la plus grande possible entre la station de métro et la gare. Beaucoup d'habitants sont amoureux du chemin de

fer et de grands défenseurs de la gare, et ils ont raison. Le lieu devrait en outre devenir un nœud modal majeur de la Région bruxelloise.

Mme Persoons, échevine.- Le fait de rouvrir une enquête publique ou une commission de concertation ne dépend pas de la Ville. C'est urban.brussels qui jugera de l'ampleur des modifications. Pour de petites modifications, ce n'est pas nécessaire.

M. Wauters.- La Ville n'a pas remis d'avis en tant que tel. N'est-ce pas problématique ?

Mme Persoons, échevine.- Même sans enquête publique ou commission de concertation, le Collège émettra un avis.

Question de Mme LOULAJI concernant le problème des scooters et des vélos dans la zone piétonne qui ne roulent pas au pas et mettent en danger les personnes âgées et handicapées

Mme Loulaji.- Le piétonnier est conçu pour tous les citoyens. Toutefois, la plupart des riverains y sont confrontés à un problème d'insécurité, qu'il s'agisse d'habitants ou de commerçants. Par contre, j'ai rencontré plusieurs commerçants qui estiment que la situation s'est nettement améliorée en matière de propreté. Je remercie Mme l'Échevine et son équipe pour leurs efforts dans ce domaine.

La situation la plus dangereuse est que la plupart des aînés et des PMR ne peuvent pas circuler sur le piétonnier. C'est surtout la mobilité qui pose

problème dans cette rue. Entre trottinettes, vélos et scooters, on ne se sent pas en sécurité.

Combien d'accidents et de réclamations avez vous enregistrés et, surtout, que comptez-vous faire pour y remédier ? J'ai déjà suggéré la création d'une piste cyclable. Vous m'avez répondu que cela dérangerait les commerçants, mais une telle piste cyclable pourrait se situer au milieu du piétonnier, loin des commerces.

J'espère que le problème sera résolu et que tout le monde s'y retrouvera. Je vous laisse constater vous-même l'absence de seniors et de personnes handicapées en ville.

M. le Bourgmestre. - Les boulevards du centre sont devenus une zone prisée où le nombre de visiteurs est élevé. La cohabitation entre les modes doux n'est pas toujours facile. Les piétons sont prioritaires en zone piétonne, tel que le prévoit le Code de la route. En effet, la législation impose à tous les autres modes doux de rouler au pas.

En ce qui concerne les trottinettes partagées, il leur a été imposé de rouler à 8 km/h, ce qui fonctionne bien grâce au système de géolocalisation et qui fait que beaucoup ne prennent plus la zone piétonne. Pour les vélos et les trottinettes électriques à usage privé possédés par des personnes, diverses actions ont été lancées : présence policière (plus de 50 PV dressés par la police depuis janvier 23, campagne de sensibilisation « Pas d'excuse ! Adaptez votre vitesse, priorité aux piétons » lancée en 2021 avec l'approbation de la police.

En matière de mesures pérennes, l'objectif est d'améliorer la cyclabilité des rues alentour pour que les utilisateurs utilisent ces itinéraires bien plus rapides que s'il faut slalomer entre les piétons. À cet effet, la rue de la Vierge Noire est en cours de rénovation. Elle sera achevée après l'été 2023. De même, tout l'axe porte d'Anderlecht - porte d'Anvers a été mis en rue cyclable pour y donner la priorité à ces modes. Chaque mode pourra trouver son espace pour circuler. Donc, je ne pense pas qu'il faille tracer une piste cyclable sur le piétonnier. Ce serait une très mauvaise idée. On va proposer aux cyclistes un axe ultrarapide de la porte d'Anderlecht à la porte d'Anvers pour éviter le piétonnier et les boulevards. Le trafic se déplacera donc vers les rues Van Artevelde, Vierge Noire, Poissonniers, Laeken.

Mme Loulaji.- Je trouve la proposition intéressante, mais pour le moment, beaucoup de nos aînés ne fréquentent pas le piétonnier. La plupart demandent une piste cyclable au milieu du piétonnier en attendant que d'autres choses soient faites.

M. le Bourgmestre.- Une piste cyclable au milieu du piétonnier n'est vraiment pas une bonne idée. La vitesse n'y serait plus limitée à 8 km/h et ce serait encore plus dangereux.

Mme Loulaji.- Oui, mais c'est encore pire maintenant.

M. le Bourgmestre.- Je ne pense pas. Si vous faites une piste cyclable, vous marquez le fait qu'ils peuvent y rouler comme sur une piste cyclable, et cela, sur le piétonnier.

Mme Loulaji.- Le problème, ce n'est pas la piste cyclable, les cyclistes ou les trottinettes, mais le fait que les gens ne fréquentent pas cet endroit à cause de ces problèmes de scooters, de trottinettes, de cyclistes et autres. Le problème se pose pour ces gens qui restent fermés sur eux-mêmes alors que le piétonnier était censé bénéficier à tous les riverains et tous les citoyens du Pentagone.

**Question de Mme AMPE, M. WEYTSMAN et Mme DEBAETS concernant
la pétition contre les festivals de musique au Heysel**

**Vraag van mevr. AMPE, dhr. WEYTSMAN en mevr. DEBAETS
betreffende de petitie tegen muziekfestivals aan de Heizel**

M. Weytsman.- Je me base sur le festival CORE qui a eu lieu les 27 et 28 août dans le parc d'Osseghem. On a déjà eu l'occasion d'exprimer nos inquiétudes quant au manque de respect des normes sonores régionales et ses conséquences pour les riverains. Nos inquiétudes étaient en dessous de ce que nous avons constaté, puisque vous comme nous, nous avons reçu des plaintes un peu en fonction de la physionomie des lieux et parfois des vents dominants.

On a reçu des plaintes non seulement de tout le voisinage, mais également de Koekelberg, de Ganshoren, de Jette, de Molenbeek et même de deux personnes qui étaient au festival à ce moment-là et qui nous ont relayé à quel point l'intensité du bruit était inacceptable.

Je voudrais revenir sur les dérogations. Je sais qu'elles sont prévues dans la loi, mais je trouve qu'elles sont un très mauvais signal envoyé au quartier et aux organisateurs. Pourquoi accorder une dérogation à l'un et pas à un autre ? Cela

crée une distorsion de concurrence assez importante. Vous connaissez bien la législation actuelle, puisque je pense que vous siégiez comme chef de groupe à l'époque où on l'a votée. Si vous voulez la modifier, je peux vous soutenir. On peut y travailler ensemble au Parlement régional bruxellois, mais ce type de dérogation, c'est véritablement un mauvais signal.

Quels sont les cinq événements qui pourraient bénéficier d'une dérogation ? En ce qui concerne le CORE festival, il y avait une dérogation pour le bruit de voisinage, pas pour le son amplifié. Or des experts nous disent que les seuils de bruit de voisinage étaient tels qu'on peut en déduire que le son amplifié lui-même était très élevé. Est-ce que vous le confirmez ? Est-ce que vous avez fait examiner cela par des experts ? Combien de plaintes avez-vous reçues ?

Ma question n'est pas perfide, mais elle traduit un malaise, à savoir que je ne perçois pas les retombées économiques, et je ne suis pas le seul. Des acteurs économiques bruxellois aussi s'interrogent sur les retombées économiques d'un tel festival. Est-ce que vous avez constaté ou calculé les retombées économiques pour le quartier en termes de nuitées d'hôtel ? C'est un paramètre important pour des quartiers commerçants (Houba ou Marie-Christine) proches. Il est important de respecter tous les voisins, mais aussi de s'assurer que d'éventuelles retombées économiques profitent à tout le monde, mais je doute que ce soit le cas.

Mevrouw Debaets.- Ik denk dat we ondertussen allemaal weten dat omwonenden van de Heizel – dat gaat vrij ver – ondertussen een petitie gestart zijn om de geluidsoverlast, waar wij ook al voor vreesden, aan te kaarten, aan te klagen. Maar ze vragen ook heel duidelijk in hun petitie dat Couleur Café – dat in principe, als we u goed begrepen hebben, een uitzondering zou krijgen – ook

gewoon de geluidsnormen zouden moeten volgen. Dat is een vraag die ik natuurlijk helemaal onderschrijf, want het is natuurlijk complete willekeur op dit moment. De ene festivalorganisator moet geluidsnormen volgen, de andere niet. Dat is een beetje zoals in het verkeer tegen een automobilist zeggen dat de ene automobilist de snelheidsbepalingen moet respecteren en de andere niet. U snapt natuurlijk dat dat helemaal niet kan. En dus, een aantal vragen: hoeveel klachten heeft u ontvangen? Heeft u de initiatiefnemers ontmoet? Ik denk dat dat al een eerste stap zou zijn, dat u met die mensen rond de tafel zit, dat u gehoor geeft aan hun vragen, aan hun bekommernissen ook. Wat is er uit het overleg voortgekomen, in de veronderstelling dat dat heeft plaatsgevonden? Welke maatregelen gaat u nemen naar de toekomst toe, want zij vrezen natuurlijk ook dat de Heizelvlakte, zo zal ik het maar noemen, het vaste speelgebied wordt voor festivals en dat men eigenlijk vertrokken is voor maanden en jaren van geluidsoverlast. Wat met Couleur Café? Gaat u ervoor zorgen dat naast het zeer leuke festival en de ambiance in de stad, dat allemaal zeer positief is, de mensen die daar wonen daar ook kunnen wonen, en daar goed kunnen wonen. Dat die mensen ook kwaliteitsvol kunnen wonen, ook hun kinderen. Ik hoop dat u ook dat belangrijk vindt en niet alleen maar het amusementsgehalte. En werd u gecontacteerd door buurgemeenten? Want wat mij opviel, is dat ik niet alleen klachten en mails in mijn inbox ontving van mensen die in de omgeving van de Heizel wonen maar ook mensen uit Jette en andere omliggende buurgemeenten, tot en met in Vlaanderen. Dus we zijn heel erg benieuwd naar uw reactie.

M. le Bourgmestre. - Ces derniers week-ends, comme vous l'avez mentionné, beaucoup de jeunes ont pu profiter de différents concerts de qualité en plein air. Pour y avoir assisté, j'ai constaté comme il était agréable de voir les jeunes s'amuser dans notre ville. C'est aussi important. Bruxelles est une ville qui vit, qui bouge et qui soutient la jeunesse ainsi que le secteur culturel et

événementiel. Cela doit, bien sûr, être en équilibre avec la qualité de vie de nos résidents. Il ne s'agit pas seulement de rentabilité économique, Monsieur Weytsman, mais aussi de la joie de notre jeunesse à pouvoir s'amuser dans sa ville.

La législation régionale bruxelloise prévoit trois seuils, exprimés en décibels, et impose des conditions. Ces normes doivent être respectées et aucune dérogation, j'insiste, ne peut et n'a été accordée à cet égard. La législation, pour obtenir une autorisation de dépasser temporairement les bruits de voisinage, existe depuis novembre 2002. Pour être clair, j'étais chef de cabinet de Freddy Thielemans à l'époque, et non député. Depuis un certain temps, on constate que l'attitude de Bruxelles Environnement à l'égard de cette législation a changé et que certains organisateurs reçoivent des amendes ou, pire, risquent de devoir cesser leur activité. Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'épisode du Fuse.

S'agissant des demandes de dérogation, l'avis des communes limitrophes soumises à la même réglementation régionale bruxelloise a été demandé avant le festival, comme le prévoit la législation sur le bruit de voisinage. Pour le festival CORE, des mesures du niveau de diffusion de la musique amplifiée ont été prises par les organisateurs eux-mêmes et montrent le respect des normes en vigueur. Bruxelles Environnement n'a pas encore communiqué les résultats d'éventuelles mesures. Aucune dérogation n'a été accordée en 2021 et 2022. Aujourd'hui, quatre événements ont déjà bénéficié d'une dérogation et ont eu lieu : Balkan Trafik, sur la place de Brouckère, deux événements Hangar (quai de Heembeek et Cinquantenaire) et le festival CORE. Quatre événements ont demandé une dérogation et l'obtiendront : Couleur Café (Osseghem), Fiesta Latina (Bois de la Cambre), Fête de la Musique (Cinquantenaire), Foire du Midi (boulevard du Midi). Soit, à ce jour, 8 événements sur 771 autorisations

délivrées en 2022 !

Mon objectif reste clairement de maintenir la qualité de vie des riverains, mais également de concilier cela avec une vie événementielle dynamique, attractive, accessible et sécurisée. La révision du cadre législatif par le gouvernement est à débattre et se fera sans doute à l'horizon 2024. Nous avons interpellé Bruxelles Environnement et le Conseil de la nuit. Je vous renvoie vers ce dernier et les avis qu'il a rendus sur la problématique des normes de bruit.

Le contrat de gestion du bruit que vous évoquez entre les habitants et les autorités locales se définit par la mise en place d'une communication claire et d'échanges avec le voisinage, notamment par l'organisation d'une rencontre organisée en amont de l'événement. L'objectif est de présenter l'événement et de répondre aux questions des riverains. Ledit contrat prévoit aussi la distribution de toutes-boîtes, ainsi que la création d'une ligne de contact accessible tout au long du festival et renseignée sur le folder distribué.

De politie en de diensten van de Stad begeleiden de organisatoren voor, tijdens en na het evenement en zorgen dat er dialoog kan zijn met hen. We hebben een vijftigtal geschreven klachten gehad en de politie kreeg ongeveer hetzelfde aantal telefonische oproepen. Voor beide was het merendeel uit Laken en Jette. De wind speelt hier een belangrijke rol en kan de impact beïnvloeden en doen wijzigen dag per dag.

Pour l'événement Hangar au Kanaal, on n'a pas reçu de plaintes de Neder-Over-Heembeek, mais le samedi, le son portait assez loin sur Evere et Schaerbeek. Le dimanche, il n'y avait plus de plaintes, car le vent n'avait pas porté le son. Je l'ai

fait en collaboration avec les bourgmestres d'Evere et de Schaerbeek pour essayer de comprendre ce qu'il se passait.

Ik heb deze online petitie gelezen en ben me bewust van de impact die grotere evenementen kunnen hebben op de omgeving. Het is belangrijk dat jongeren een plek hebben om te feesten, maar dat we de impact op de omgeving zoveel mogelijk beperken en staan dan ook continu in contact met de organisatoren die zelf ook op zoek gaan naar vernieuwende technieken als het over geluid gaat. De persoon die de petitie startte was ook aanwezig op de voorbereidende vergadering op 25 april 2023. Ik dank u.

M. Weytsman.- Il faut évidemment que la ville bouge et qu'il y ait des activités pour tout le monde. C'est une bonne chose que des jeunes ou des moins jeunes puissent en profiter, mais cela peut se faire en respectant la législation. C'est tout à fait compatible. La législation vous autorise, effectivement, à accorder des dérogations. Vous reconnaissez que vous le faites pour la première fois, et c'est votre droit, mais on pourrait aussi laisser ces festivals respecter la réglementation générale.

Par ailleurs, je n'arrive pas à percevoir comment vous allez accorder ces dérogations. Pourquoi un acteur plutôt qu'un autre ? D'ailleurs, vous avez accordé la première dérogation à un acteur qui n'était pas un acteur bruxellois, ce qui a fait grincer des dents dans le secteur à Bruxelles.

M. le Bourgmestre.- Hangar est un organisateur bruxellois.

M. Weytsman.- Je parlais du CORE festival. Comment allez-vous choisir ? Comment ferez-vous la sélection ? Je n'ai toujours pas compris les raisons pour lesquelles vous avez distribué ces dérogations. Pourquoi un acteur plutôt qu'un autre ? Expliquez-nous quelle est votre logique. Vous avez dit vous-même que vous en aviez accordé à 5 sur 700. Pourquoi pas aux 695 autres ? Si les 695 autres vous contactent et vous demandent une dérogation, qu'allez-vous faire ? Vous allez l'accorder à tout le monde ? C'est ça, votre nouvelle politique ?

Ledit contrat de gestion vise une bonne répartition entre quartiers. D'ailleurs, le contrat de qualité de vie ou de gestion, comme cela existe dans beaucoup de villes, se fait quartier par quartier. Il faut comprendre aussi qu'à certains moments, on ne peut pas être exposé à tant de bruit. Ce contrat de gestion, c'est aussi regarder, quartier par quartier, ce qui peut être organisé, et étudier le timing. Parmi les 50 plaintes, beaucoup de familles expliquaient que des étudiants étaient en blocus. Reconnaissez que cela aussi doit être examiné. Il peut y avoir une meilleure information et des explications, et cela, en dehors des dérogations, car, comme vous l'avez compris, je ne suis pas favorable à ce mécanisme de dérogation.

Il serait aussi intéressant de voir en quoi ces dérogations ont un impact positif en matière de retombées économiques pour nos quartiers. Là non plus, vous n'avez pas répondu.

Mevrouw Debaets.- Ik heb u goed beluisterd en natuurlijk vinden we het fantastisch. U doet altijd alsof u de enige bent die het opneemt voor jongeren, maar wij vinden dat ook goed, hoor, dat jongeren zich amuseren in de Stad en dat er in Brussel heel veel culturele dingen gebeuren. Daar is iedereen heel blij mee.

Jongeren en trouwens ook minder jonge mensen kunnen van muziek genieten. Ik was onlangs nog op een hommage aan Tupac, daar waren twintigers, maar ook mensen van mijn leeftijd, en we hebben gedanst en meegezongen. Maar zonder anderen te hinderen. Ik denk dat het daarom gaat. U kent dat adagium: mijn vrijheid stopt waar de vrijheid van iemand anders begint. Ik denk dat dat een samenlevingsmodel is, zeker in een stad met één miljoen mensen, dat men dat beter wat meer zou toepassen. Mijn vrijheid stopt waar de vrijheid van iemand anders begint. En wat we natuurlijk minder fantastisch vinden, dat zijn inderdaad die vele mensen die een heel weekend lang in het harde gedreun hebben gezeten. Studenten, zoals mijn collega Weytsman ook zei, studenten die niet konden studeren. Mensen die de financiële middelen hebben, die op hotel moeten gaan. Maar niet iedereen heeft de middelen om zomaar in de Ardennen of aan de kust, twee, drie dagen op hotel te gaan om aan dat lawaai te ontsnappen. En dat er een paar mensen zijn die twee, drie dagen uit Brussel trekken, daarvan kan u zeggen: dat is mijn probleem niet.

Maar het begint eigenlijk pas systematisch te worden – en zo ontmoet ik er veel – wanneer mensen Brussel ontvluchten. Echt gewoon de middenklasse die zegt: wij geven deze stad op. We gaan terug naar Wallonië of Vlaanderen en daar zou u, als burgervader, toch wel wat bezorgd moeten om zijn. En dat bent u, denk ik, te weinig. En dan mijn tweede punt, en daarmee rond ik af. Dat is de complete willekeur: want u schermt ermee dat 700 anderen wel zich aan de normen moesten houden, maar dat is nu net het hele debat, dat is net heel de vraag! Waarom krijgt de ene een uitzondering en de andere niet? Dat kan toch niet zo moeilijk zijn om te beantwoorden? Wat zijn de objectieve criteria wat maakt dat de ene festivalorganisator de normen niet moet respecteren en de andere wel? Waar baseert u zich op? Op goede contacten? Op vriendschappen? Op de omvang, de omvang van het festival? De muziekvoorkeur van het College? Ik weet het niet, want er moeten toch objectieve criteria zijn. Ik vind het heel vreemd dat u daar niet op heeft geantwoord.

Question de Mme VIVIER : « mixité ou accommodements raisonnables ? »

Mme Vivier.- En 2020, deux piscines bruxelloises offraient des plages horaires réservées exclusivement aux femmes (Laeken et Ceria à Anderlecht). Or il semblerait qu'aujourd'hui, il y ait davantage de plages horaires entièrement réservées soit aux hommes, soit aux femmes à la piscine de Laeken. Cette privatisation de la piscine avec une stricte séparation hommes-femmes génère des problèmes. En outre, dans les plages horaires spéciales femmes, le personnel masculin est invité à ne pas être présent. Inversement, dans les plages spéciales hommes, c'est le personnel féminin qui est invité à ne pas être présent.

Confirmez-vous ces pratiques dans les piscines communales de la Ville, et pas seulement à Laeken ?

Combien de plages horaires sont-elles réservées aux hommes et aux femmes ?

D'un point de vue politique, est-ce acceptable de demander aux personnels de ne pas être présents selon leur genre lors de ces plages horaires réservées ?

Personnellement, je ne suis pas favorable à ces réservations, car notre groupe prône la mixité dans tous les lieux, qu'il s'agisse de l'éducation, de l'emploi, des services publics, des loisirs ou autres, plutôt qu'une séparation des personnes en fonction de valeurs culturelles, religieuses ou autres. Le moment est venu de rappeler la position de la Ville à cet égard. Des accommodements raisonnables sont-ils autorisés dans d'autres lieux communaux ?

M. Hellings, échevin.- Je voulais d'abord rappeler que s'il y a bien un secteur dans lequel les activités se pratiquent encore, malheureusement, très souvent

entre hommes ou entre femmes, c'est bien le sport. Pour prendre un exemple, le stade Roi Baudouin sera occupé samedi par une rencontre entre les équipes nationales masculines de football d'Autriche et de Belgique. Le mois dernier, le stade Mandela a accueilli 2.200 joueuses de foot pour un tournoi exclusivement féminin. C'est comme cela, dans le sport.

Pour répondre à votre question, aucune des trois piscines de la Ville de Bruxelles ne prévoit d'horaire d'ouverture au public exclusivement réservé aux femmes ou aux hommes. Vous ne trouverez rien de tel sur le site web ni sur aucun autre moyen de communication officiel de la Ville de Bruxelles. Depuis septembre 2021, nous avons, par contre, élargi les horaires d'ouverture des piscines communales. Nos infrastructures sont désormais ouvertes aux nageurs, femmes et hommes ensemble, de 7h30 à 20h30 en semaine et de 7h30 à 17h le week-end, soit une augmentation de 25 % des créneaux accessibles à toutes et à tous, en même temps, par rapport à la gestion de mon prédécesseur libéral. Le prix d'entrée, pour rappel, est de 3,20 €, ce qui est particulièrement démocratique.

Parallèlement aux écoles et aux nombreux nageurs et nageuses individuels, les piscines communales accueillent aussi 52 clubs et évidemment, parmi ces clubs, aucune association religieuse. Je suis formel, aucune association religieuse ! Je ne sais pas où vous êtes allée chercher cette information. Certains de ces clubs ont des besoins spécifiques qui nécessitent la privatisation, de fait, de l'entièreté des bassins. Je pense à la natation synchronisée. Il est difficile de nager à côté de musique et de nageuses synchronisées (et nageurs, d'ailleurs, car cette discipline est mixte, désormais). Cela vaut aussi pour la plongée, le water-polo et, c'est vrai, certains clubs féminins. Nous donnons évidemment la totale priorité aux nageuses et aux nageurs individuels de nos quartiers, en leur offrant

la possibilité de nager aux horaires les plus favorables, à savoir toute la journée et aux meilleures heures de la soirée (11 heures d'ouverture mixte, de facto, par jour de semaine). Quelque 70 % des heures de fonctionnement de notre piscine sont ouvertes au grand public, hommes et femmes.

Nous louons aussi les bassins exclusivement à des clubs à besoins spécifiques, dont je viens de parler (water-polo, plongée, etc.), en dehors de l'ouverture au public, soit tard le soir. Cela représente 30 % du total des heures d'ouverture, essentiellement après 20h30 en semaine et après 17h le week-end. Parmi ceux-ci, 10 % sont des clubs féminins, ce qui était déjà le cas sous mon prédécesseur libéral. De l'analyse de la pratique du sport par les femmes dans nos quartiers populaires, il est apparu nécessaire de passer par l'encadrement d'un club pour débiter. Si certaines dames, a priori très éloignées du sport, franchissent les portes de nos piscines ou de nos infrastructures communales en général, c'est parce qu'elles sont prises en charge par une coach dans des espaces qu'elles perçoivent comme rassurants et qu'elles sont accompagnées de leurs sœurs, d'une amie, d'une voisine ou d'une proche. Sans cet encadrement spécifique, elles ne pratiqueraient tout simplement pas de sport. Mon rôle n'est pas de me perdre en querelles byzantines sur le genre des nageuses ou des nageurs qui fréquentent les Bains du Centre ou les piscines de Laeken ou de Neder-Over-Heembeek. Mon job d'échevin des sports, c'est de pousser un maximum de citoyennes à bouger pour lutter contre ce qui est endémique dans nos quartiers, à savoir le diabète, l'obésité et la sédentarité, qui touchent les femmes de plein fouet. C'est ce que nous faisons.

M. Vivier.- Merci pour toutes ces informations qui ont bien noyé le poisson. Cette information, c'est le personnel et des gens qui fréquentent la piscine qui me l'ont donnée. Je ne l'ai pas inventée, et je vous propose de vérifier certaines

choses. Je veux bien comprendre que pour certains sports et à un certain niveau de compétition, il faille que ce soit séparé entre hommes et femmes. Ce n'est pas du tout de cela que je parlais. Je maintiens que pour faire venir des gens à la piscine, au théâtre ou ailleurs, il est inutile de diviser la population. On verra si ce sont bien les clubs féminins qui sont concernés, mais en tout cas, l'encadrement spécifique pose problème.

Querelle byzantine ou pas, la lutte contre l'obésité et autres n'autorise pas à diviser la société et à demander à des personnels qui ne sont pas du même sexe de ne pas venir encadrer les nageurs. Pour moi, il y a un énorme souci. Je reviendrai sur cette question.

Question de M. WAUTERS concernant l'état d'avancement du dossier de rénovation du passage Chambon à Laeken

M. Wauters.- Je reviens vers vous au sujet d'un dossier de rénovation qui me tient à cœur, ainsi qu'à de nombreux Laekenois et à vous-même, comme vous l'aviez mentionné lors de ma précédente question.

Je souhaite donc faire le point sur l'avancée du dossier depuis notre dernier échange en février dernier. À cette époque, vous m'aviez fourni des informations encourageantes sur les réunions techniques avec Infrabel et l'IRPA concernant le passage Chambon, qui attend depuis de nombreuses années une rénovation concrète. Pour rappel, ce projet fait l'objet d'une mise en demeure de la Région depuis octobre 2021, comme je l'ai déjà mentionné à plusieurs reprises au Conseil communal.

Quelles sont les suites et conclusions de la réunion avec Infrabel et l'IRPA de mars 2023 portant sur les éléments patrimoniaux du site ?

Où en êtes-vous dans l'avancement du dossier ? Avez-vous désormais une vision claire du planning pour le dépôt du permis d'urbanisme afin de commencer le démontage des éléments patrimoniaux du site, notamment le carrelage du plafond ?

Dans cette première phase, quel sont ou seraient le rôle et l'implication de la Ville de Bruxelles, étant donné que ce projet est piloté à plusieurs niveaux ?

Avez-vous la volonté politique d'introduire un dossier de permis d'urbanisme avant octobre 2024, c'est-à-dire avant la fin de cette législature ? Ma crainte est que le dossier ne soit encore reporté à la prochaine législature.

Mme Persoons, échevine.- Monsieur Wauters, je peux vous rassurer, les choses avancent dans le bon sens. Infrabel a déposé une demande de permis unique pour la première phase de la restauration du passage Chambon ce vendredi 9 juin. L'IRPA a apporté son expertise à Infrabel dans cette phase. Cette demande de permis a pour objectif d'autoriser un petit chantier test de démontage de deux caissons en céramique sous le passage. Le démontage de ces éléments permettra de préciser les possibilités de démontage des caissons et les options de restauration, et d'inspecter la structure métallique actuellement non visible, et cela, afin de déterminer si une intervention est nécessaire à ce niveau. La stabilisation et la restauration du mur de soutènement seront également traitées dans ce permis. C'est une avancée significative.

Par ailleurs, urban.brussels est en contact avec le bureau Dessin et Construction désigné par Beliris pour le projet de cyclostrade L28 (itinéraire cycliste le long de la ligne ferroviaire L28). Ce projet prévoit la création d'un accès à la

cyclostrade au niveau du passage Chambon. Pour ce faire, la rampe d'accès sera créée le long de la dernière maison de l'avenue de la Reine. Cette modification entraînera le déplacement du réverbère monumental, du petit escalier et de la rampe permettant actuellement l'accès au passage. Un point positif de ce projet est que Beliris, vu l'impact sur les abords (garde-corps, mur...), envisage la restauration de ces éléments au moment de la construction de la cyclostrade. Le projet sera bientôt soumis à l'accord de principe de la CRMS.

Quant à l'instruction du dossier du permis d'urbanisme global, cela ne relève pas de la compétence de la Ville de Bruxelles. Toutefois, nous sommes en contact régulier avec urban.brussels et Infrabel pour être tenus informés de l'avancée du dossier et pour soutenir son avancement.

M. Wauters.- Merci pour ces informations intéressantes, notamment en ce qui concerne la cyclostrade L28. J'étudierai attentivement les détails du projet. Je reste un peu dubitatif quant au déplacement du réverbère monumental pour créer un accès à la piste cyclopiétonne. Les autres éléments de réponse sont encourageants et avancent dans la bonne direction.

**Vraag van mevr. DEBAETS betreffende de problematiek van de
Nederlandstalige communicatie bij Stad Brussel**

Mevrouw Debaets.- In 2018 werd door de Stad Brussel een taaladviseur aangesteld om de communicatie in het Nederlands te verbeteren. We hebben allemaal nog de vele flaters die toen gemaakt werden in ons geheugen. En door de komst van de taaladviseur moest ervoor gezorgd worden dat de Nederlandstalige communicatie vanuit het Stadsbestuur en ook vanuit de diensten

goed verliep. Er is zeker verbetering, ik denk dat we dat allemaal erkennen dat zeker de externe communicatie – straatcampagnes, banners – verbeterd is. Zaken die we soms te zien krijgen met heel erge taalfouten erin, die lijken wel wat verleden tijd. Maar we mogen ook niet te vroeg victorie kraaien, want we merken toch wel dat de communicatie in het Nederlands toch nog niet altijd tiptop in orde is. En ik heb daar nu op een week tijd twee verschillende voorbeelden van gevonden, waarbij ik dacht: dat is toch jammer, hoe kan dat nu? Een van de dingen die ik in mijn mailbox binnenkreeg was een tekstje waarin men het had over het 'spoerttoestel', dat was trouwens ook de titel van het bericht. Niet het sporttoestel, maar het spoerttoestel. Ook dat er een rommelmarkt zou plaatsvinden, ik denk dat het voor Marie-Christine was, maar ik ben niet helemaal zeker, een rommelmarkt. En de zin gaat als volgt: 'met onze professionele en amateurverkopers in de menigte van wandelaars', dat zegt echt al niks, 'koopjesjagers of niet...' Enfin u merkt het, mocht u dat door een Nederlandstalige laten nalezen... Ik zie dat de voorzitter ook moet lachen: dat is geen Nederlands. En het werd dan ook nog eens ondertekend door de President. Ook dat is geen Nederlands, het is Voorzitter.

De Burgemeester.- Mevrouw Hariche heeft me gezegd dat er in het Franse bericht ook fouten stonden: brocante annuelle était avec un seul l. We hebben hier misschien een groter probleem... In het Frans zijn er ook veel problemen.

Mevrouw Debaets.- Maar ja... Ik ben natuurlijk misschien iets minder aandachtig voor de Franstalige tekst, maar het zou kunnen. En dat maakt het eigenlijk niet minder erg, natuurlijk. Dan is er misschien een probleem met de communicatiedienst, tout court. Maar goed, ik wou graag eens vragen welk beleid er eigenlijk wordt gevoerd rond die Nederlandstalige vertalingen en communicaties sinds de aanstelling van die taaladviseur? Is het zo dat alle teksten door hem worden nagelezen? Of besteedt u dat extern uit? Hoeveel

Nederlandstalige medewerkers heeft de communicatiedienst? Dat is misschien ook wel interessant om te weten of daar misschien een gebrek aan personeel is, dat mensen het niet kunnen bolwerken? Welk beleid of welke projecten heeft de taaladviseur uitgerold om het Nederlands te promoten? Ik denk aan de administratie en misschien ook binnen de kabinetten dat er mensen zijn die Nederlands willen leren. Wordt dat aangemoedigd? Hoe gaat men daarmee om? Kan u misschien ook nog, dat is ook interessant om te weten, bij de Nederlandstalige medewerkers polsen naar hun welbevinden en de manier waarop zij daarmee omgaan. Want ik hoor toch wel van mensen die ik ken dat dat voor hen ook heel frustrerend is. Zij proberen hun werk heel goed te doen, maar als zij dan zien dat het werk waar zij ook rechtstreeks bij betrokken zijn soms extern gecommuniceerd wordt met heel veel taalfouten erin, is dat voor die betrokken mensen ook niet leuk. Dat lijkt alsof het Nederlands nog altijd niet als evenwaardig of volwaardig wordt aanzien. Ik hoop dat dat niet zo is. Maar het is toch belangrijk om eens te weten hoe het staat. Dus kortom: ik vraag mij eigenlijk af hoe het kan dat er nog altijd dergelijke taalfouten gemaakt worden. U zegt: het is in het Frans ook zo. Ja, dan roep ik u toch op om die communicatiedienst misschien eens door te lichten. Maar ik ben benieuwd naar uw antwoord.

De Burgemeester.- Mevrouw Debaets, eerst en vooral wil ik zeggen dat ik het eens ben met u. Er is een verbetering van de Nederlandstalige externe communicatie, maar dat kan nog beter. Alle diensten van de Stad Brussel hebben de opdracht om een correcte tweetalige externe communicatie te verzorgen. Daartoe kunnen zij een beroep doen op de taalvaardigheid van de medewerkers binnen de eigen diensten, en externe vertaalbureaus of de taaladviseur. De taaladviseur werd geïntegreerd in de dienst Externe Communicatie omdat die dienst de taak heeft om alle externe publicaties van de Stad goed te keuren. De medewerkers van de Stad Brussel kunnen daarnaast ook steeds de taaladviseur

contacteren bij taalvragen en voor taalkundig advies. De communicatiedienst heeft drie Nederlandstalige medewerkers. De dienst Vorming doet een beroep op de taaladviseur bij verschillende initiatieven die de kennis van het Nederlands stimuleren. Bijvoorbeeld voor de evaluatie van de opleidingen Nederlands, de organisatie van de Maand van het Nederlands in 2019 of bij de reflectie van de heropstart van conversatietafels na de coronaperiode en het intrekken in Brucity. De resultaten van de dienst Vorming staan in het HR-jaarverslag. Daarnaast heeft de Taaladviseur een intranetpagina laten aanmaken met handige taaltools voor de medewerkers. Hij had verschillende jaren een tweewekelijkse ludieke taalrubriek in de interne nieuwsbrief en hij werkt aan taalkundige richtlijnen voor de stadsdiensten. In 2023 ontvingen we 13 klachten van de Vlaamse commissie voor het taaltoezicht. Ze worden zeer serieus en met het oog op voortdurende verbetering behandeld. Elke stadsdienst kan gebruikmaken van een extern vertaalbureau, wanneer hij dit nodig acht. Voor de jaren 2021 en 2022 werd 413.723,38 euro gefactureerd voor vertalingen van 972 administratieve en communicatieve teksten. Na het ontvangen van de vertaling is het aan de betrokken stadsdienst om die na te kijken. De taaladviseur kijkt ook quasi dagelijks vertalingen van het externe bureau na, zowel vertalingen in publicaties die aan de dienst externe communicatie worden voorgelegd voor algemene goedkeuring als vertalingen die expliciet aan de taaladviseur worden voorgelegd om zeker te zijn van de kwaliteit. In verband met het aantal taalbrevetten kan ik u zeggen dat het er vandaag 977 zijn waarvan 661 Franstalige en 316 Nederlandstalige met een brevet in de andere taalrol. Ik dank u.

Mevrouw Debaets.- Het is goed om te horen dat er wel wat rond gebeurt, om er zoveel mogelijk op toe te zien dat het correct verloopt, maar ik denk dat er ook vele voorbeelden zijn die aantonen – ik heb er een paar van opgesomd, maar ik heb er nog veel meer in mijn schuif liggen die ik u zeker kan bezorgen – dat er nog veel werk aan de winkel is. En dat verbaast mij wel wat, want de zinnen die

ik heb getoond zijn duidelijk niet door een Nederlandstalige nagelezen. Ik spreek nog niet over iemand die Germanist is, maar zelfs om het even welke Nederlandstalige die dat leest zou meteen zeggen dat dat geen Nederlands is. Dus ja, waar loopt het dan mis? Ik ging er een beetje van uit dat elke tekst die de deur uitging werd nagelezen: als het een Franstalige tekst is, dat die nagelezen is door iemand die met kennis van zaken de Franse grammatica beheerst en dat dat ook gebeurde voor elke tekst in het Nederlands door een Nederlandstalige. Ik denk dat dat toch zou moeten voor de hoofdstad om te vermijden dat er in het Frans maar ook in het Nederlands nog dergelijke kemels de deur uit gaan. Misschien nog een laatste vraag ook: u zei dat er drie Nederlandstalige communicatiemedewerkers zijn of medewerkers op de communicatiedienst. Maar drie op de hoeveel? Dus hoe ruim is die communicatiedienst bestaft?

De Burgemeester.- Tien à twaalf mensen.

Mevrouw Debaets.- En hoe verklaart u dan dat er ook blijkbaar aan Franstalige kant, maar zeker aan de Nederlandstalige kant toch nog zoveel teksten... Want u zegt: we doen beroep op externe vertalers, we hebben een taaladviseur, er zijn drie Nederlandstalige communicatiemedewerkers, en toch zijn er nog fouten van die omvang die de deur worden uitgestuurd. Is er dan te veel werk? Kunnen die mensen het niet aan om alles na te lezen? Ja, u heeft het antwoord niet, maar het is natuurlijk wel pijnlijk voor de hoofdstad van het land om dergelijke fouten te moeten vaststellen.

**Question de M. Wauters concernant la promotion, par la section PS de la
Ville de Bruxelles, de la proposition de la semaine de quatre jours du PS
national**

M. Wauters.- Un peu de printemps pour cette question, puisque la semaine du lundi de Pentecôte était une belle semaine de quatre jours. Il y avait du soleil et, comme on n'en avait plus eu depuis un certain temps, on était contents.

Le parti Socialiste a décidé de communiquer à nouveau sur sa proposition de semaine de quatre jours. Jusque-là, tout va bien. L'opportunité d'une semaine légère et douce, c'était trop beau comme occasion pour laisser passer une chance de vendre une proposition aux électeurs. Franchement, c'est de bonne guerre. 2024 approche... Ce qui m'a interpellé, c'est le fait que la section PS de la Ville de Bruxelles ait également fait la promotion de la proposition nationale. Si je comprends bien, vous proposez une semaine de quatre jours, avec une diminution du temps de travail, sans aucune baisse de salaire et avec des embauches compensatoires. Je ne fais que reprendre ce qui est écrit sur le post de la section de la Ville de Bruxelles du parti Socialiste.

Au-delà de l'impact potentiellement désastreux de cette mesure sur le tissu des PME bruxelloises, déjà fort fragilisées par une succession de crises depuis trois ans, je me concentrerai ici sur les conséquences de celle-ci pour les finances de la Ville et les finances publiques, le PS étant le premier groupe politique de la majorité à la Ville de Bruxelles, et cela, au regard des grandes difficultés budgétaires que nous traversons depuis quelques années et qui sont loin d'être finies. Métro, Bourse, Brussels Expo, les problèmes budgétaires sont là et il va falloir les assumer.

Je me suis permis de faire une petite projection budgétaire du coût d'une telle mesure. En 2023, le budget prévu est de 516 millions €. Une telle mesure de réduction collective du temps de travail, combinée aux embauches compensatoires, représenterait un surcoût de 20 % de la trésorerie de la Ville, soit 129 millions €. Madame l'Échevine, je m'interroge, et je ne pense pas être le seul.

Le PS de la Ville de Bruxelles souhaite-t-il réellement mettre en place une telle mesure au sein de son administration ou a-t-il simplement profité d'une belle et douce semaine, avec un jour de congé et un peu de soleil, pour faire la promotion d'une idée dont il sait déjà qu'il ne la mettra pas en place ? Si ce n'est pas une bonne nouvelle en termes de franchise dans l'action politique, ce serait néanmoins une bonne nouvelle sur le plan budgétaire communal, puisqu'on sait toutes les difficultés qu'on éprouve à le boucler.

Dans le cas où vous souhaiteriez mettre ladite mesure en place, comment comptez-vous la financer ? Par le biais d'économies substantielles dans les dépenses ? Dans l'affirmative, dans quel secteur ? Par une hausse des impôts ? Mais alors, dans quel secteur ?

Pour conclure, je tiens à rappeler que le groupe Les Engagés est favorable à la semaine de quatre jours pour permettre de mieux organiser le travail et améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. C'est un enjeu crucial. Toutefois, nous préférons être réalistes et honnêtes. Nous défendons une position plus équilibrée permettant de prester son horaire complet en quatre jours, avec une certaine latitude.

Mme Hariche, échevine.- D'abord, je reviens au premier élément qui est extrêmement important. Dans le programme de politique générale de la Ville de Bruxelles pour cette législature, nous nous sommes accordés et engagés à mettre en place une expérience pilote de réduction collective du temps de travail, avec maintien du salaire et embauches compensatoires prioritairement pour les métiers pénibles qui ont été clairement identifiés, avec notamment les organisations syndicales et à l'initiative du SIPPT.

Je m'y suis évidemment attelée et cela est chose faite depuis le 1^{er} janvier 2022. Une mesure de réduction du temps de travail en fin de carrière pour les quinze emplois qui ont été considérés comme pénibles permet désormais aux agents de la Ville de Bruxelles qui ont atteint l'âge de 60 ans de bénéficier d'un horaire de 30 heures/semaine sans perte de revenu. En 2023, la liste de ces métiers pénibles a été revue à la hausse et deux nouveaux métiers ont été identifiés et ajoutés à la liste, ce qui porte désormais leur nombre à dix-sept exactement. Au total, depuis le début de la mesure, ce sont 111 collaborateurs en fin de carrière qui travaillent sous un régime de 30 heures/semaine sans perte de revenu.

Pour les métiers pénibles et les fins de carrière, cette mesure est beaucoup plus adaptée que la semaine de 38 heures en quatre jours. Je vais en énumérer quelques-uns : fossoyeur, jardinier, agent de réfection de voirie, monteur-déménageur, puéricultrice, maçon, balayeur, etc. Vous aurez compris qu'après 30 à 40 ans de travail dans ces métiers, on peut être plus qu'usé. Ce sont des métiers qui demandent des postures de travail particulières, des ports de charges, le travail la nuit ou en horaires discontinus. Le bruit, également, a été pris en compte. Un travail minutieux a été réalisé.

Pour ces catégories, travailler 37,5, voire 38 heures, comme vous l'avez dit, en quatre jours au lieu de cinq est, à mon sens, encore pire et ne servirait qu'à les user davantage. Notre mesure concerne la pénibilité et les fins de carrière, et nous souhaitons effectivement l'étendre progressivement en fonction des moyens disponibles.

Le parti Socialiste, en tant que parti œuvrant à l'amélioration des conditions de travail, prône une diminution du temps de travail pour améliorer la qualité de vie et l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Ce n'est absolument pas nouveau. Enfin, j'espère que vous ne le découvrez pas... Mais nous ne sommes ni des inconscients, ni de doux rêveurs, ni des prometteurs de beaux jours. La publication à laquelle vous faites allusion résulte du partage d'une proposition émanant du PS national. Elle concerne le niveau fédéral et fait des propositions pour financer cette mesure. C'est une mesure que nous défendons au niveau national et que, bien entendu, notre section relaie ici. Si le pouvoir fédéral acceptait d'accorder des aides financières, nous en serions ravis et nous la mettrions en place avec le plus grand enthousiasme de nos partenaires du Collège.

En bref, je retiens de ce que vous venez de nous dire que Les Engagés proposent, y compris à des gens qui sont en fin de carrière, de travailler 38 heures en quatre jours, alors que la majorité a analysé ce point de manière minutieuse et est arrivée, pour les métiers pénibles, à 30 heures sans perte de revenu et en compensant les emplois.

M. Wauters.- Évidemment, vous avez consacré beaucoup de temps à parler des mesures que vous avez mises en place pour les fins de carrière. Je vous rappelle

que je siége au Conseil communal et que j'ai bien suivi ces éléments. Ce n'est pas du tout le sens de ma question. Le sens de ma question est global. Ici, on parle de 111 collaborateurs et je trouve très positif d'alléger les fins de carrière pour les métiers pénibles. Je ne savais pas que vous aviez ajouté deux métiers pénibles sur la liste. On parle donc de 111 collaborateurs. Or la Ville de Bruxelles en compte des milliers.

Évidemment, pour Les Engagés et le cd&v, les allègements en fin de carrière sont des voies à explorer, car nous sommes là pour améliorer la qualité de vie des gens. Mais de là à dire que des milliers d'emplois pourront bénéficier d'une réduction du temps de travail sans perte de salaire, il y a une marge. Vous dites que vous serez très heureuse de recevoir des budgets de l'État fédéral, alors qu'il ne sait pas mettre quoi que ce soit de côté, que des milliards manquent à chaque conclave budgétaire et qu'il n'y a pas de réforme dans ce domaine. La Vivaldi ne parvient pas à se mettre d'accord. Moi, ce qui m'intéresse, c'est la Ville de Bruxelles. Les objectifs progressistes, je les partage, mais il faut qu'ils soient réalistes et réalisables. Moi, ce qui m'inquiète comme Conseiller communal, c'est qu'on parle de 111 collaborateurs et non de milliers. Nous n'avons pas les 100, 120 ou 150 millions nécessaires, puisqu'on ne sait déjà pas boucler les dossiers en cours qui explosent de tous les côtés. J'entends votre réponse, mais elle ne me satisfait pas.

**Vraag van mevr. DEBAETS betreffende de mogelijkheid tot de invoering
van 'transitieverlof' voor ambtenaren van de Stad en het inclusieve
personeelsbeleid daaromtrent**

Mevrouw Debaets.- Het zal een korte vraag zijn, hoor, maar u heeft misschien ook in de pers vernomen dat de stad Gent recent aankondigde dat ze haar inclusieve personeelsbeleid verder wilde versterken. Het gaat namelijk over ambtenaren die een transitieproces doormaken die tot 20 dagen verlof kunnen krijgen, vooral dan om medische en psychosociale begeleiding beter te kunnen regelen. En toen ik dat las vroeg ik mij af of u toch als hoofdstad van ons land ook denkt aan een mogelijke ondersteuning voor ambtenaren. Twee: is daar al vraag rond gekomen? Zijn er al mensen die zelf hebben gevraagd of zij daar verlof voor kunnen opnemen? En een derde en dat is meer een algemene vraag: hoe zorgt u ervoor dat het personeelsbeleid van de Stad Brussel zo inclusief mogelijk is?

Mme Hariche, échevine.- Merci pour votre question, car elle me permettra de montrer à quel point la Ville de Bruxelles accorde de l'importance à la diversité et à l'inclusivité au sein de son personnel. On considère qu'on est un employeur inclusif qui prône la diversité au sein de notre organisation.

À ce jour, nous n'avons reçu aucune demande de la part de membres du personnel qui seraient en processus de transition, ni de la part des organisations syndicales. Par contre, je trouve que l'expérience menée à Gand, à laquelle vous faites référence, peut être intéressante. J'ai demandé à l'administration de se mettre en contact avec cette ville afin de s'informer sur les mesures qui ont été prises, et cela, dans le but de compléter, le cas échéant, notre règlement de travail et le statut du personnel. C'est une procédure qui peut durer quelques

mois, mais qui mérite d'être lancée pour démontrer à nouveau que nous sommes un employeur modèle en termes d'inclusivité.

Quant aux autres mesures inclusives que nous avons mises en place, je vous rappelle que ce Conseil communal a voté divers plans (plan diversité, plan inclusion) et mené plusieurs actions en faveur des LGBTQIA+, développées par ma collègue Lydia Mutyebele en charge de l'égalité des chances. Chaque département s'y est fixé des objectifs, dont, bien sûr, le département des ressources humaines.

En matière de personnel, nos objectifs sont de renforcer l'image d'une ville « LGBTQIA+ friendly » en confirmant qu'elle s'adresse à tout candidat, notamment par la participation à divers événements tels que la Pride et les bourses d'emploi. Il s'agit aussi de sensibiliser le personnel à l'égalité des genres et à l'orientation sexuelle par des modules de formation par e-learning, et de sensibiliser également le personnel et les personnes de confiance à la discrimination faite à ces personnes.

L'objectif est également de former le personnel des RH à l'accueil et à l'accompagnement des collaborateurs faisant partie de la communauté LGBTQIA+. Citons la formation aux procédures de modification du prénom et du genre dans les dossiers administratifs et dans la liste de contacts du personnel via l'intranet. Notons que toutes les offres d'emploi de la Ville de Bruxelles mentionnent « féminin, masculin, X » pour sortir de la binarité habituelle. Cette mesure a pour objectif de souligner l'importance de la neutralité également dans les recrutements, et de confirmer que la Ville s'adresse à tous les candidats sans exception pour valoriser leurs compétences, et non pas pour ce qu'ils sont.

Des managers et des guichetiers ont été formés à l'accueil des personnes transgenres. Des personnes de confiance ont été formées à l'accueil des personnes transgenres et le réseau de personnes de confiance a été fortement développé. Les membres du département RH ont également été sensibilisés dans le cadre de la campagne All Genders Welcome et formés en matière de discrimination de genre de manière générale. Nous continuerons de travailler en ce sens, tant au sein du département RH que dans les autres, sur la base du plan diversité.

Vous aurez constaté, à travers ces exemples, que nous sommes totalement ouverts. Quant à l'exemple que vous citez concernant le processus de transition, on prendra évidemment contact avec la ville de Gand pour voir comment le mettre en œuvre à la Ville de Bruxelles, mais, jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande.

(Avec l'accord des auteurs ou sur leur proposition, les questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance qui n'ont pas été traitées sont reportées ou transformées en questions écrites)

Prochaines séances

Vendredi 23 juin 2023

à 14h : sections ordinaires.

Lundi 26 juin 2023

à 15h : sections réunies (comptes et budget)

à 16h : séance publique suivie d'un comité secret.

M. le Président.- La séance publique est levée.

- La séance publique est levée à 20h14.

- De openbare zitting wordt opgeheven te 20u14.